

Sommaire

Finances :

Page 3 – Budget Principal Ville-Vote du Budget Primitif-exercice 2009
Adopté à la majorité

Page 35– Budget annexe « Parking du Midou » Vote du Budget Primitif – exercice 2009.
Adopté à l'unanimité

Page 36– Budget annexe « Quartier Madeleine » Vote du Budget Primitif – exercice 2009.
Adopté à l'unanimité

Page 37 - Budget annexe « Self Bosquet » - Vote du Budget Primitif – exercice 2009.
Adopté à l'unanimité

Page 39 - Budget annexe « Projet rénovation urbaine » - vote du Budget Primitif – exercice 2009.
Adopté à l'unanimité

Page 40– Budget annexe « Régie Municipale Fêtes et Animations » - vote du Budget Primitif –
exercice 2009.
Adopté à la majorité

Page 43– Budget Ville – Contribution Budget Principal Ville au budget annexe « Parking du
Midou » - exercice 2009.
Adopté à l'unanimité

Page 43– Budget Ville – Contribution Budget Principal Ville au budget annexe « Régie des Fêtes
et Animations » - exercice 2009.
Adopté à l'unanimité

Page 44 – Subvention du Budget Principal Ville au C.C.A.S. pour l'exercice 2009.
Adopté à l'unanimité

Page 45 – Indemnité pour frais de représentation du maire.
Adopté à l'unanimité

Page 47 – Taxe locale sur la publicité extérieure.
Adopté à l'unanimité

Personnel :

Page 49 – Délégation de la gestion du contrat d'assurance du personnel au Centre de Gestion de la
Fonction Publique Territoriale.
Adopté à l'unanimité

Page 50 – Création d'un poste d'attaché territorial contractuel.
Adopté à l'unanimité

Page 50 – Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe et de trois postes d'adjoints territoriaux d'animation de 2^{ème} classe.
Adopté à l'unanimité

Culture

Page 51 - Ecole de Musique et de Danse – Attribution des Bourses – année scolaire 2008-2009.
Adopté à l'unanimité

Régie municipale des eaux et assainissement

Page 53– Budget annexe de la régie municipale des eaux et d'assainissement – Budget primitif 2009.
Adopté à l'unanimité

Page 55– Service de la Géothermie – Budget primitif 2009.
Adopté à l'unanimité

Pompes funèbres municipales

Page 56– Budget annexe « Pompes Funèbres » - Budget primitif 2009
Adopté à l'unanimité

Régie des fêtes et animations

Page 57– Choix d'un prestataire pour l'organisation de spectacles tauromachiques – Validation du choix de la Commission d'Appel d'offres.
Adopté à l'unanimité

Page 58– Fixation des tarifs des places et abonnements.
Adopté à l'unanimité

DECISIONS

-Contrat de mise à disposition de 2 bouteilles d'oxygène avec la société SAGA pour une durée de 5 ans pour un montant de 380 euros annuel.

-Conférence mardi 10 février 2009 animé par M ALIBRAWDI sur le thème : la donation Henri BOUCHARD.

-Diagnostic forage avec la société hydro assistance pour un montant de 44930,08 euros HT pour les années 2009 à 2012. Contrôle annuel d'un forage géothermal avec la société CFG services pour un montant de 27600,00euros HT pour les années 2009 à 2012.

-Fournitures de matériel électrique avec la société Rexel pour un montant de 32055,72 euros HT de 2009 à 2012.

-Réaménagement dette Dexia.

-Conférence du 10 mars 2009 animé par Mme Hélène LABBE-BAZANTAY sur le thème de : Marcel GIMONT.

-Rectificatif au contrat de mise à disposition de 2 bouteilles d'oxygène avec la société SAGA Médical pour un montant de 760 euros.

-Evacuation de gravats année 2009 par la société Baptistan.

-Contrat de prêt bancaire année 2009 avec société DEXIA.

-Conférence du 14 avril 2009 animé par Mme Amandine PLACIN-GEAY sur le thème « l'utilisation de l'objet en sculpture au Xxe siècle.

Président : Madame DARRIEUSSECQ Geneviève, **Maire**

Présents :

M. BAYARD Hervé, M. TORTIGUE Bertrand, Mme DAVIDSON Chantal, M. PINTO Jean-Pierre, Mme DARTEYRON Eliane, M. HANNA Edmond, Mme BOURDIEU Marie-Christine, M. SOCODIABEHHERE Thierry, **Adjoint au Maire**,
Mme BOUDE Jeanine, Mme HILLCOCK Anne-Marie, Mme TAUZY Claude, M. MEGE Michel, Mme COUTURIER Chantal, Mme PICQUET Catherine, M. HEBA Farid,
Mme LAMAISON Jeannine, M. ROUFFIAT Bruno, Madame DUPOUY-VANTREPOL Catherine, Mme LAFONT Akia, M. BOUSQUET Olivier, M. TACHON Nicolas, M. BACHE Alain, Mme LUCY Rose, M. LAGRAVE Renaud, Mlle DAUGA Ségolène, M. EL BAKKALI Abdallah, M. GUERINI Jean-Philippe, Mme PEGUY Michèle, **Conseillers Municipaux**.

Absents excusés :

Mme LUTZ Chantal, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur TORTIGUE,
M. BUCHI Arsène, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur PINTO,
M. DEPONS Bernard,
Mme NAILLY Guylaine, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame DAVIDSON,
M. LAGOEYTE Jean-François, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur BOUSQUET,
Mlle AVANT Sophie, donne pouvoir à Mademoiselle DAUGA.

Secrétaire de séance : Mme Catherine DUPOUY-VANTREPOL

La séance est ouverte à 19 h 05

Madame le Maire : Nous avons quelques petits soucis techniques qui ne nous permettent pas de retransmettre en direct la séance de ce soir, néanmoins, l'intégralité du conseil sera disponible sur le site de la ville de Mont de Marsan.

Je vais demander à Catherine DUPOUY-VANTREPOL de faire l'appel.

(Appel)

Madame le Maire : Je vais vous proposer d'adopter le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre.

Monsieur LAGRAVE : J'ai juste deux corrections, s'il vous plait, madame le Maire. En page 19, j'ai dit : « ... il s'avère que j'ai été élu parent d'élève pendant trop longtemps... » c'est « très longtemps... ! » Je vous le confirme. Alors, si à la place de « trop », on pouvait marquer « très ». Et en page 122, concernant le self Bosquet, il y a marqué : « le self a coûté 500.000 € » or, c'est 700.000 €. Sinon, pas de problème pour ce qui me concerne.

Madame le Maire : Très bien, cela prouve que vous les lisez de la première à la dernière ligne et c'est une bonne chose. Ces modifications bien sûr seront effectuées et je vous propose d'entériner le vote de ce procès verbal avec les modifications demandées par Renaud LAGRAVE ;

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Bien, mes chers collègues, vous le savez cette séance est essentiellement consacrée aux budgets.

Permettez-moi d'abord de vous présenter à toutes et à tous mes vœux les plus sincères pour cette nouvelle année. Des vœux personnels pour vous, et tous ceux qui vous sont chers, bien sûr, des vœux collectifs aussi, pour l'équipe municipale.

Deux mille huit a vu notre installation à la tête de la ville, tous nouveaux dans cette collectivité, majorité et opposition confondues, et cela représentait un vrai changement pour la ville de Mont de Marsan. Nouvelle équipe, nouvelles perspectives, nouvelle dynamique, nous nous sommes installés, répartis les tâches, mis au travail sur tous les dossiers, avons tous trouvé nos modes de fonctionnement.

Je forme le vœu que nous soyons tous à la hauteur de la confiance qu'ont porté en nous les Montois, je dis bien tous. Nous, les élus majoritaires qui ont la responsabilité de mettre en place les politiques pour lesquelles nous avons été élus, et vous, les élus de l'opposition, dont le rôle de contrôle, voire d'aiguillon, mais aussi de proposition, est indispensable à l'équilibre démocratique.

Cette année ne sera pas banale ni simple. Sur fond de crise économique et de récession, nous sommes face à de nombreuses interrogations. Nous manquons sérieusement d'indicateurs pour savoir de quoi l'avenir proche sera fait pour notre société et pour notre société dans notre ville. Dans une telle situation, les collectivités territoriales, vous le savez, restent le pilier de la vie ensemble. Nous, ville, et aussi intercommunalité, Département, Région, devront unir nos actions efficacement. Par nos investissements, nous aidons au maintien de la vie économique locale et donc des emplois. Par nos politiques sociales, nous assurons une indispensable solidarité, et celle-ci risque d'être vraiment nécessaire dans les mois et les années à venir.

C'est dans cet esprit que je vous propose d'examiner aujourd'hui le budget pour notre ville, c'est notre premier vrai budget. En effet, le budget 2008 était un budget de transition dans la mesure où il avait été préparé par l'ancienne municipalité, que nous avons à peine eu le temps de le modifier, mais de façon quand même significative puisque nous avons annulé l'augmentation des taux d'imposition qui était prévue.

De plus, nous avons du reprendre des dépenses d'investissement qui n'avaient pas été réalisées en 2007, à hauteur de plus de 6 millions d'euros, et qui n'étaient financées que par l'emprunt, ce qui a alourdi un peu notre endettement.

Le budget 2009 est donc véritablement le premier préparé par notre équipe. C'est un premier budget que je qualifierai de rééquilibrage de nos finances publiques. Nous nous sommes engagés à le faire sur trois ans. C'est un budget sincère, c'est à dire sans affichage, réaliste, et organisé de telle manière qu'à moyen terme nous puissions dégager davantage de marge de manœuvre. Cela se fera sans augmentation des taux d'imposition comme nous nous y sommes engagés, l'audit nous ayant d'ailleurs démontré que cette seule mesure ne changerait rien, à terme, à la fragilité de nos finances.

Nos recettes évoluent peu, cela suppose des économies dans le budget de fonctionnement afin de garder une capacité à investir. Jean-Pierre PINTO va nous détailler tout cela dans un petit moment.

Je voudrais rappeler ici que, une fois de plus, la position rigide du Président de la Communauté d'Agglomération est contraire à l'esprit qui devrait prévaloir actuellement, et surtout dans cette période difficile où nous devons soutenir l'activité économique. Je parle toujours du même problème, celui du niveau de fonds de compensation de l'agglomération.

En 2008, grâce à la présence de la ville de Mont de Marsan, neuf millions cinq-cent mille euros, dont huit millions quatre-cent mille euros de taxe professionnelle sont entrés dans les caisses de la Communauté d'Agglomération, sur onze millions pour toutes les communes. Le fonds de

compensation que nous recevons en retour est figé à six millions trois-cent mille euros, ceci depuis des années, depuis l'année de la création de la Communauté d'Agglomération, soit un différentiel de trois millions deux-cent mille euros! Donc, même si notre taxe professionnelle augmente, nous n'en récoltons pas les fruits. Je dois dire que cela nous pose bien entendu un réel problème, particulièrement dans la période actuelle où nous aurions véritablement besoin d'avoir ce levier pour pouvoir investir d'avantage dans notre commune, afin de maintenir cette fameuse activité économique, dont nos entreprises auront bien besoin, et les salariés de nos entreprises. Je voudrais redire ici que la coopération entre les collectivités est indispensable pour l'investissement.

Henri EMMANUELLI a dit dans son intervention lors des vœux de cette année au Conseil Général, son intention d'investir plus en 2009 pour justement maintenir cette activité économique et c'est effectivement une très bonne nouvelle, nous aurons, et cela tombe bien, des projets à lui présenter dans les mois et les années à venir et nous pouvons espérer que le Conseil Général saura soutenir Mont de Marsan comme il a soutenu Dax en 2008 où il a investi pratiquement six millions d'euros dans l'achat d'un terrain qui posait problème au Maire de Dax.

Cette année sera pour nous une année d'investissement à hauteur de presque huit millions d'euros, répartis pour les grosses masses entre :

- le projet de rénovation urbaine qui nous tient à cœur,
- les écoles et la petite enfance avec entre-autre, des lignes en nette augmentation pour les écoles et la réalisation d'une aire de jeux à Nahuques,
- l'embellissement de la ville avec des travaux de voirie,
- un programme de ravalement de façades,
- la réalisation d'un diagnostic thermique afin d'aller vers des politiques de développement durable et compatibles avec les projections qu'il faut avoir dans les années à venir,
- les infrastructures sportives, notamment la deuxième tranche des travaux du stade Guy Boniface, nous pourrons peut-être faire en sorte que nos sportifs se douchent à l'eau chaude maintenant, et la réalisation d'un local pour l'haltérophilie.

Tout ceci sera détaillé par Jean-Pierre PINTO, dans quelques minutes.

Nous poursuivrons et engagerons de nombreuses études de dossiers et notamment celui qui nous tient particulièrement à cœur, qui est celui de l'aménagement des berges. Je vais donc passer la parole à Jean-Pierre PINTO pour cette première délibération, qui porte sur notre budget, et malheureusement, il va falloir faire un petit peu de gymnastique afin que vous puissiez suivre la projection du budget. Afin que vous puissiez suivre cette présentation, nous vous remettons un document synthétique.

Délibération n°1 : Budget Principal Ville-Vote du Budget Primitif 2009.

Rapporteur : Monsieur PINTO Jean-Pierre

Le budget primitif 2009 de la ville de Mont de Marsan sera de 42 928 941 €, dont 34 975 671 € pour la section de fonctionnement et 7 953 270 € pour la section investissement.

Dans un souci de clarifier nos comptes, son périmètre a été modifié. Nous avons ainsi créé, vous vous souvenez au mois de décembre, 3 budgets annexes qui reprennent les écritures comptables d'activités que nous avons isolées du budget principal : restaurant municipal (à compter du mois d'avril), régie des fêtes, et rénovation urbaine du quartier nord, l'ANRU.

Avant de rentrer dans le détail de ce budget 2009, il est pertinent de rappeler l'état de nos finances pour pouvoir bien mesurer les efforts qui nous sont demandés.

L'audit financier, présenté il y a un peu plus d'un mois, montre, malheureusement sans l'ombre d'un doute, que nous héritons d'une situation extrêmement tendue :

- 1- Si nous maintenions les anciennes pratiques, sans accroître les impôts comme nous nous y sommes engagés, le budget de la ville exploserait dès 2010 avec notamment un endettement qui deviendrait supérieur à 50 années (le seuil d'alerte étant fixé à 15).
- 2- Si nous augmentions les impôts, comme cela était souvent fait précédemment, il faudrait les accroître de 22 % dès 2009 pour nous retrouver tout de même en fin de mandat dans la même situation financière où nous avons trouvé la ville, c'est-à-dire préoccupante !

Si nous voulons sortir durablement de la spirale de dégradation de nos finances et pouvoir ainsi nous projeter enfin vers l'avenir, il nous faut modifier radicalement, structurellement, la façon dont cette ville est gérée. Pour cela nous avons adopté une feuille de route dès notre arrivée et nous la poursuivrons en 2009, pour notre premier budget en année pleine :

- 1- Ne pas augmenter les taux d'imposition,
- 2- Limiter la part des dépenses incompressibles,
- 3- Accroître notre épargne nette.

Passons maintenant aux chiffres, en conservant les habitudes prises en 2008, à savoir que nous nous intéresserons aux recettes puis aux dépenses même si dans les maquettes comptables les dépenses apparaissent en premier. Nous considérons que ce sont les recettes qui doivent commander nos dépenses et non l'inverse !

Vue d'ensemble du budget : tableau 1

	Recettes	Dépenses
1. Fonctionnement	34.975.671,00€	34.975.671,00€
2. Investissement	7.953.270,00€	7.953.270,00€
Total du budget	42.928.941,00€	42.928.941,00€

I. Budget de fonctionnement (tableau 2)

Recettes de fonctionnement	2008	2009	Evolution en %
Atténuations de charges	405 000,00 €	275 000,00 €	-32,10
Produits des services	5 057 400,00 €	4 983 500,00 €	-1,46
Impôts et taxes	19 521 625,00 €	19 685 571,00 €	0,84
Dotations, participations	8 785 980,00 €	8 876 100,00 €	1,03

Autres produits de gestion courante	747 000,00 €	818 500,00 €	9,57
Total des recettes de gestion courante	34 517 005,00 €	34 638 671,00 €	0,35
Produits Financiers	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00
Produits exceptionnels	133 776,80 €	15 000,00 €	-88,79
Total des recettes réelles de fonctionnement	34 652 781,80 €	34 655 671,00 €	0,01
Op. d'ordre de transfert entre section	360 172,65 €	320 000,00 €	-11,15
Résultat Reporté	445 026,78 €		
Total des recettes de fonctionnement	35 457 981,23 €	34 975 671,00 €	-1,36

1.1 Les recettes de fonctionnement: 5 principaux chapitres pour un montant de 34 975 671 €.

Nous avons été extrêmement prudents, comme nous l'avons précisé lors du débat d'orientation budgétaire, car le contexte économique très incertain peut limiter nos recettes.

Premier chapitre : atténuation de produit pour 275 000 € de recettes contre 405 000 € en 2008. C'est la seule fois où nous pouvons nous féliciter d'une baisse des recettes car ce chapitre regroupe les sommes perçues au titre des remboursements des salaires des agents ayant eu des accidents du travail. Plusieurs dossiers ont été soldés en 2008 et dans le même temps le nombre des sinistres a fortement baissé.

Deuxième chapitre : les produits des services, 4 983 500 € en baisse de 1,46%. C'est une baisse en trompe l'œil car une partie des recettes (220 000 €) est reprise par le budget annexe « self Bosquet ». Même si, à périmètre constant, la hausse est de 2,88% - [4 983 500 + 220 000 = 5 203 500 € en 2009 par rapport à 5 057 400 € en 2008] - nos services ne sauraient se satisfaire de cette situation et ils continuent à être mobilisés pour rechercher de nouvelles recettes.

Troisième chapitre : impôts et taxes pour 19 685 571 €, en augmentation de + 0,84%. Les taux d'imposition demeurent inchangés pour la deuxième année consécutive après 7 années de hausse. Nous l'avons dit et nous le répétons, nous ne voulons pas pénaliser le pouvoir d'achat des Montois et des Montoises en augmentant la pression fiscale pour rattraper les erreurs de gestion passées. D'autant plus que l'audit a montré qu'il ne s'agirait que de repousser nos difficultés sans les résoudre !

Par contre, nous continuerons à demander que l'attribution de compensation versée par la CAM (6 371 471 €), montant inchangé depuis 5 années, soit revalorisée pour Mont de Marsan et bien entendu également pour l'ensemble des 18 communes de l'agglomération. Il faut développer la solidarité entre les communes de l'agglomération, d'autant que la santé financière de la CAM est très bonne par rapport à celle des communes la composant. Pour cela, il faut redistribuer une plus grande partie des recettes perçues par la CAM grâce notamment aux impôts des particuliers et des entreprises de Mont de Marsan (soit 9,5 millions d'€ qui rentrent chaque année en recettes pour la CAM).

Quatrième chapitre : dotations et participations pour 8 876 100 €, en augmentation de +1,03%. Pour l'essentiel, nous anticipons une hausse de la dotation forfaitaire de la DGF de 1,5 % soit un montant total de 6 631 000 €. Par contre, le montant de la DSU perçue de l'Etat reste stable à 740 000 € tout comme ses compensations (858 000 €). Cependant nous avons attiré votre attention sur le fait que ces 2 derniers montants seront très probablement orientés à la baisse dès 2010. Il nous faut anticiper cette possibilité.

Cinquième chapitre : autres produits de gestion courante, c'est-à-dire majoritairement les loyers pour 818 500 €, soit + 9,57%.

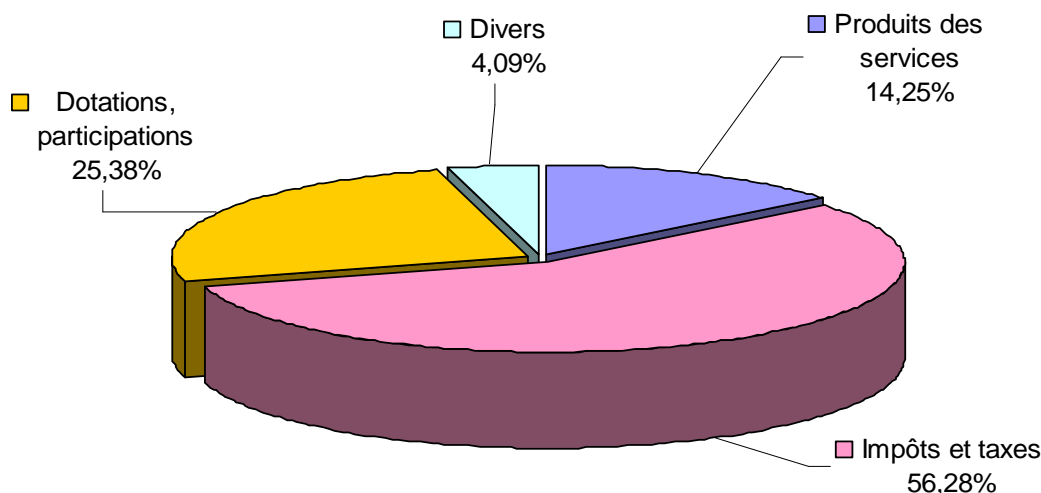
Le total des recettes de gestion courante s'élève donc à 34 638 671 €.

A cette somme nous rajoutons 17 000 € de produits financiers et de produits exceptionnels (ces derniers sont en forte baisse compte tenu de la baisse des sinistres en 2008 et de l'effort fait en 2008 pour récupérer les indemnités non encore versées des années 2005, 2006 et 2007) et **nous obtenons le total des recettes réelles de fonctionnement soit 34 655 671 €.**

Nous intégrons alors les travaux en régie (320 000 €) pour arriver au **total des recettes de fonctionnement 34 975 671 €**, composé pour l'essentiel des impôts et taxes.

Graphique 1 :

Recettes de fonctionnement



1.2 Les dépenses de fonctionnement

C'est à partir de ces 35 millions que nous avons bâti nos dépenses. Comment ? En demandant à nos services, après validation par l'adjoint référent, les besoins estimés pour 2009 et en arbitrant par la suite, pour rester à l'intérieur de l'enveloppe, en fonction de nos priorités politiques :

- Le renouvellement urbain,
- Les écoles et l'enfance,
- L'embellissement de la ville,
- Le sport, la culture et l'animation.

Tableau 3 :

Dépenses de fonctionnement	2008	2009	Evolution en %
Charges à caractère général	7 934 314,00 €	7 537 940,00 €	-5,00
Charges de personnel et frais assimilés	18 250 000,00 €	18 561 200,00 €	1,71
Atténuations de produits	5 000,00 €	100,00 €	-98,00
Autres charges de gestion courante	4 041 691,00 €	4 345 960,00 €	7,53
Total des dépenses de gestion courante	30 231 005,00 €	30 445 200,00 €	0,71
Charges Financières	1 350 000,00 €	1 370 000,00 €	1,48
Charges exceptionnelles	549 000,00 €	506 000,00 €	-7,83
Dotations aux provisions	40 000,00 €	20 000,00 €	-50,00
Dépenses imprévues	25 026,78 €	34 471,00 €	37,74
Total des dépenses réelles de fonctionnement	32 195 031,78 €	32 375 671,00 €	0,56
Virement Section Investissement	2 499 000,00 €	1 900 000,00 €	-23,97
Op. d'ordre de transfert entre section	763 949,45 €	700 000,00 €	-8,37
Total des dépenses de fonctionnement	35 457 981,23 €	34 975 671,00 €	-1,36

5 grands chapitres, pour un montant de 32 375 671 € soit + 0,56%. Ici aussi nous avons souhaité être prudents même si nous avons intégré les effets de nos premières actions correctives et avons tenu compte du ralentissement de l'inflation.

Premier chapitre : charges à caractères général, 7 537 940 €, soit -5,00%.

L'ensemble des services a été sensibilisé à la nécessité de systématiquement mettre en concurrence nos fournisseurs, de ne pas hésiter à relancer les appels d'offres même sur de petits montants, il n'y a pas de petites économies.

Mais les résultats sont là et sur certains marchés nous avons économisé plus de 50% pour les mêmes prestations : 100 000 € sur les assurances, nous avons également pour les assurances enlevé quelques doublons, nous étions assurés deux fois pour la même chose. Nous avons également sur les fournitures d'entretien baissé de 11 000 €, alors que nous avons gardé les mêmes quantités.

De plus de nouvelles habitudes, de nouvelles façons de faire sont en train d'être prises, notamment en utilisant pleinement les nouvelles technologies : affranchissement -21 000€, catalogues et imprimés -16 650€.

Cela contribue, avec le ralentissement de l'inflation (-25 000 € de carburant) à limiter nos dépenses à caractère général, soit - 5% au total.

Deuxième chapitre : charges de personnel et frais assimilés, 18 561 200 €. En 2009, nous estimons enfin pouvoir contenir nos charges salariales (+1,71% en 2009, contre +3,5% en 2008 et + 3,9% en 2007). Une de nos principales sources de difficulté provient de la non maîtrise de ce chapitre. L'embauche de 22 agents en 2007, alors qu'aucune nouvelle mission n'a été créée, est à ce titre symptomatique et pèse de tout son poids.

Troisième grand chapitre : autres charges de gestion courante, 4 345 960 €.

Pour l'essentiel il s'agit de 3 postes :

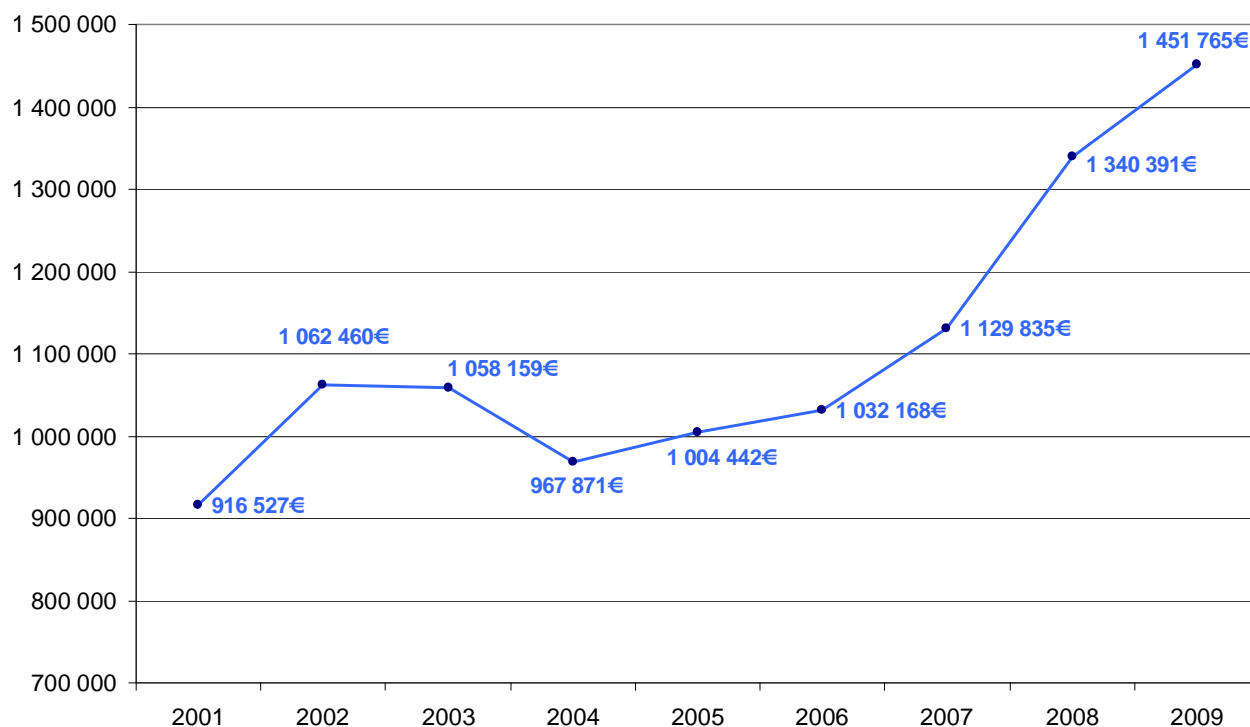
- La subvention pour équilibrer le budget du CCAS : 700 000 €,
- Le contingent service incendie : 1 160 000 €,
- Les subventions aux associations : 1 451 765 €.

Nous maintenons, comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, l'effort entrepris dès l'année dernière vis-à-vis du monde associatif. Nous nous étions engagés, à augmenter tous les ans le montant des subventions à la hauteur de l'inflation.

Tableau 4: Compte 6574 Subventions Associations

2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
916 527€	1 062 460€	1 058 159€	967 871€	1 004 442€	1 032 168€	1 129 835€	1 340 391€	1 451 765€

Subventions de 2001 à 2009



Toutefois, contrairement aux habitudes de la ville de Mont de Marsan, nous ne détaillerons pas les subventions par association.

En effet, pour l'instant il n'existe pas d'explications objectives pour la répartition des subventions, et ainsi 2 associations très proches dans leurs activités ou dans leur nombre d'adhérents, peuvent avoir des subventions allant du simple au double. Je vais prendre juste un exemple que l'on a un peu souligné, les groupes folkloriques :

- le 1^{er} groupe, avec 55 adhérents, logé par la ville, perçoit une subvention de 1.500 €,
- le 2^{ème} groupe, avec un peu plus d'adhérents, 60, toujours logé par la ville, ne perçoit que 630 €. Nos services et nous même, nous ne sommes pas capables d'expliquer cette différence,
- le 3^{ème} groupe, avec une différence un peu moindre quand même, la moitié des adhérents, mais par contre, non logé par la ville ! Il ne perçoit que 340 €. Pourquoi ?

Je n'ai pas une clé de répartition pour vous expliquer ces différences. Je pourrais continuer avec d'autres associations. Nous considérons que cette situation est injuste et inacceptable. Nous allons donc, pendant le premier trimestre 2009, rencontrer les associations par grandes familles, la famille culture, il y a d'autres familles, sport notamment et déterminer ensemble des clés de répartition objectives.

Dès lors le montant des subventions ne dépendra plus d'un élu, de circonstances particulières vite oubliées... mais d'un calcul ou d'un mode de calcul connu de tous ! Bien entendu, les masses actuelles entre les différentes familles sont maintenues. A savoir, musique 63 620 €, la différence entre 2008 et 2009 c'est toujours le 1.5% d'augmentation, le montant est maintenu. La clé de répartition à l'intérieur de ces associations est à définir avec les associations. Même chose pour culture ce que l'on a appelé « fête populaire » le montant d'environ 97 000 € est maintenu, augmentation de 1.5%, la clé de répartition est à déterminer avec les associations et on pourrait continuer ce que l'on a appelé « histoire et patrimoine », « éducation »... Pour l'éducation une nouveauté, nous avons donc les coopératives scolaires du 1^{er} degré, ce sont les compétences municipales, et nous avons ensuite toute une kyrielle de foyers sociaux-éducatifs, notamment des lycées et des collèges, pour lesquels nous attribuons des sommes sans beaucoup d'explication, sans tenir compte notamment des nombres d'élèves, et surtout, cela ne rentre pas dans les compétences de la ville. Nous avons souhaité garder ces montants, de 3.100 € pour pouvoir les répartir à l'intérieur de nos coopératives scolaires de nos écoles du 1^{er} degré. Pour l'instant cette somme nous l'avons gardée en « divers » et notre projet de répartition est celui-ci :

- 1.500 € sur des projets pédagogiques présentés par des écoles sur l'année 2009/2010
- 1.600 € qui seront répartis entre les différentes coopératives.

Si une école a un projet et qu'elle est bloquée notamment par un problème financier, il y a 1.500€ qui seront disponibles.

Voilà pour citer les principales familles. Ensuite, au mois de mars, nous voterons une subvention pour chaque association avec un tableau indicatif du montant de chaque association.

Au total, les dépenses de gestion courante s'élèvent donc à 30 445 200 €.

A cette somme nous rajoutons deux autres grands chapitres pour obtenir les dépenses réelles de fonctionnement.

Premier chapitre : les charges financières, c'est-à-dire, les intérêts pour 1 370 000 € soit + 1,48%. Même si en 2008 le montant de la dette à crû, et à crû fortement, madame le Maire a rappelé que nous avons dû intégrer en 2008 six millions à peu près d'emprunt pour des restes à réaliser de

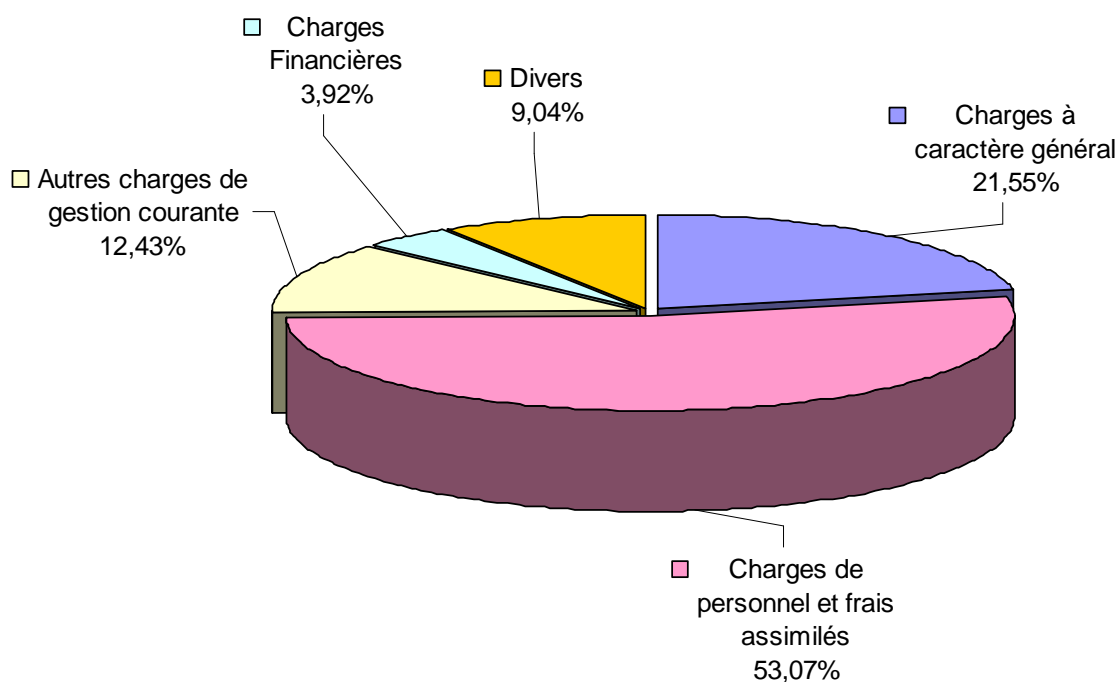
2007 qui sont venus en 2008. Pour aller vite, en 2007 il y avait douze millions d'investissement prévus, seulement six de réalisés, et donc six qui ont été projetés en 2008, avec en face aucune recettes, si ce n'est que de l'emprunt ou quasiment, car je crois qu'il y avait une subvention de 120.000 €. Donc, même si le montant de la dette a crû, nous avons contenu ces charges financières grâce à une gestion active de la dette qui nous a permis de réduire notre taux d'intérêt moyen : 4,2% au 30 juin 2008 et 3,73% actuellement (21 contrats sur 46 en taux fixes).

Deuxième chapitre : les charges exceptionnelles pour 506 000 €. Pour l'essentiel, il s'agit de la subvention pour équilibrer le budget du parking du Midou : 445 000 €.

Nous arrivons donc à des dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à 32 375 671 €. La différence par rapport aux recettes (34 975 671 €) est prélevée au profit de la section d'investissement : 2,6 millions d'€. **Nous obtenons alors le total des dépenses de fonctionnement 35 975 671 €** qui pour plus de la moitié est consacré aux charges de personnel.

Tableau 6 :

Dépenses de fonctionnement



II. BUDGET D'INVESTISSEMENT

1. Recettes d'investissement : (tableau 7) 3 principaux chapitres pour un montant de 7 953 270€.

Recettes d'Investissement (en €)	2008	2009	Evolution en %
Subventions d'Investissement	380 000,00	733 000,00	92,89
Emprunts et Dettes Assimilées	3 305 000,00	3 615 270,00	9,39
Total des recettes d'Equipement	3 685 000,00	4 348 270,00	18,00
Dotations, Fonds divers et Réserves	890 000,00	1 000 000,00	12,36
Autres immobilisations financières	57 000,00	5 000,00	-91,23
Total des recettes financières	947 000,00	1 005 000,00	6,12
Total des recettes réelles	4 632 000,00	5 353 270,00	15,57
Amortissements	720 000,00	700 000,00	-2,78
Virement de la section fonctionnement	2 900 000,00	1 900 000,00	-34,48
Total des opérations d'ordre d'Investissement	3 620 000,00	2 600 000,00	-28,18
Total des recettes d'Investissement de l'exercice	8 252 000,00	7 953 270,00	-3,62

Premier chapitre : subventions d'investissement pour 733 000 € composées des subventions pour les travaux du stade Guy. Boniface et des amendes de police (280 k€).

Deuxième chapitre : une prévision de 3 615 270 € en emprunts.

Nous obtenons un total de 4 348 270 € en recettes d'équipement auxquels nous rajoutons le chapitre « dotation, fonds divers et réserves » 1 million d'€ (800 k€ de FCTVA et 200 k€ de taxe locale d'équipement) pour arriver à **un total de recettes réelles de 5 353 270 €**.

Si on additionne les virements de la section de fonctionnement 2,6 millions (c'est notre épargne) nous sommes à **7 953 270 € de recettes d'investissement cumulées**.

Ces recettes vont être utilisées pour rembourser nos emprunts et pour investir dans notre ville.

2. Dépenses d'investissement (tableau 8)

Dépenses d'Investissement (en €)	2008	2009	Evolution en %
Immobilisations incorporelles	23 000,00	486 800,00	2 016,52
Subventions d'Equipement Versées	200 000,00	1 200 000,00	500,00
Immobilisations corporelles	672 000,00	565 970,00	-15,78
Immobilisations en cours	3 905 000,00	1 525 500,00	-60,93
Opérations : Stade Guy Boniface (101) Voirie Urbanisme (103) Berges (104)		1 400 000,00 575 000,00 100 000,00	100,00
Total des Dépenses d'Equipement	4 800 000,00	5 853 270,00	21,94
Subventions d'Investissement	65 000,00	0,00	-100,00
Emprunts et Dettes Assimilées	3 032 000,00	1 775 000,00	-41,46

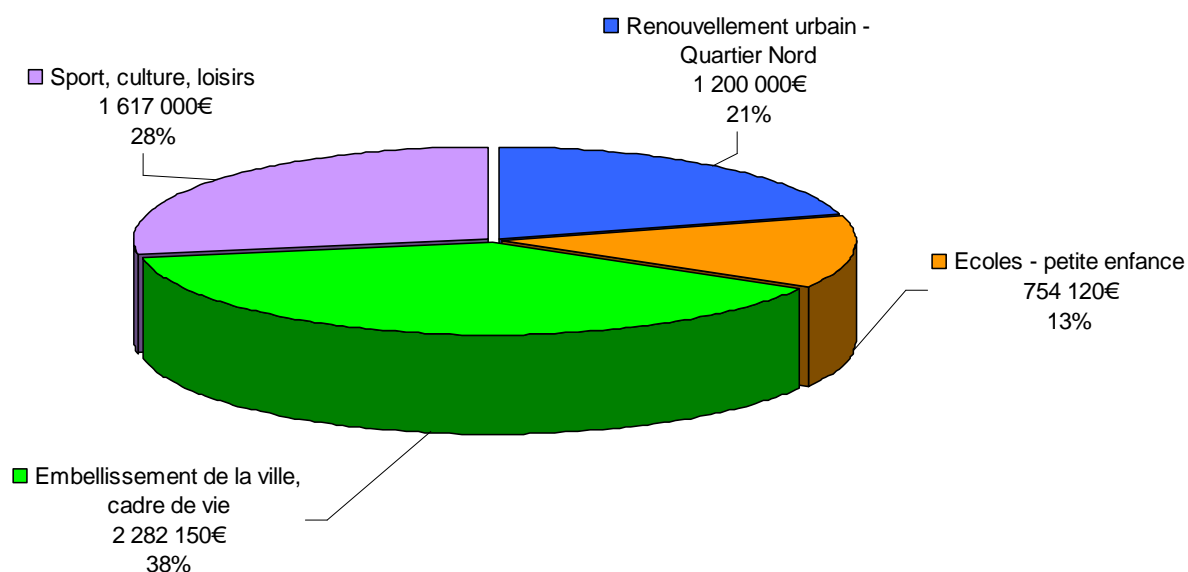
Autres Immobilisations Financières	5 000,00	5 000,00	0,00
Total de Dépenses Financières	3 102 000,00	1 780 000,00	-42,62
Total des Dépenses Réelles	7 902 000,00	7 633 270,00	-3,40
Travaux en Régie	350 000,00	320 000,00	-8,57

Remboursement d'emprunt : 1 775 000 €

Investissements : 5 853 270 € qui se décomposent en 4 grands axes.

- 1- Renouvellement urbain quartier Nord
- 2- Ecoles – petite enfance
- 3- Embellissement de la ville
- 4- Sport, culture et loisirs

Investissements 2009



Budget 2009 - Investissements

Axe	Thèmes	Total 2009	Description des Opérations	2009
Renouvellement urbain Quartier Nord	ANRU	1 200 000 €	Désenclavement du quartier	644 900
			Acquisitions foncières	369 800
			Pôle petite enfance	67 704

			Accompagnement social du quartier	30 000
			Divers	87 596
	Total			1 200 000
Ecoles - petite enfance	<i>Enfance - Ecoles</i>	754 120 €	<i>Aménagement écoles 1er degré</i>	500 000
			<i>Frais d'études - aménagement écoles</i>	50 000
			Aire de jeux - Parc de Nahuques	150 000
			Achat de mobilier scolaire et informatisation	50 120
			Divers achats Centre de loisirs	4 000
	Total			754 120
Embellissement de la ville	<i>Cadre de vie</i>	1 154 650 €	<i>Acquisition matériel</i>	464 650
			<i>Aménagement bâtiments communaux</i>	320 000
			<i>Travaux de signalisation</i>	160 000
			Mobiliers urbains	80 000
			Ravalement de façade	70 000
			Ravalement de façade - Midou	60 000
	<i>Voirie</i>	455 000 €	<i>Opération Martyrs de la Résistance</i>	350 000
			Liaison Gare-Manot Eclairage public	100 000
			Alignements	5 000
	<i>Environnement - Développement durable</i>	352 500 €	Diagnostic thermique & énergétique	100 000
			<i>Opération Parc de Nahuques</i>	79 000
			<i>Aménagement Espaces verts</i>	63 500
			<i>Intégration paysagère conteneurs</i>	10 000
	Urbanisme - Foncier	110 000 €	<i>Opération berges</i>	100 000
			Etude PLU	100 000
		Architecte conseil (vacation)	10 000	
<i>Enveloppe Conseils de quartier</i>	150 000 €	Conseils de quartier	150 000	
<i>Handicap</i>	60 000 €	Diagnostic accessibilité	60 000	
	Total			2 282 150
Sport, culture, loisirs	<i>Opération Stade Guy Boniface</i>	1 310 000 €	<i>Travaux Stade Guy Boniface</i>	1 310 000
	<i>Equipement sportifs - mise à niveau</i>	239 000 €	Codibois: Local haltérophilie	90 000
			Plan de gestion golf Saint Avit	50 000
			Conformité des salles	50 000
			Achats de matériels	24 000
	<i>Culture</i>	68 000 €	Réfection court tennis la Hiroire	25 000
<i>Achats de matériels</i>			28 000	
		Aménagement Espace F. Mitterrand	40 000	
	Total			1 617 000
	Total Général			5 853 270

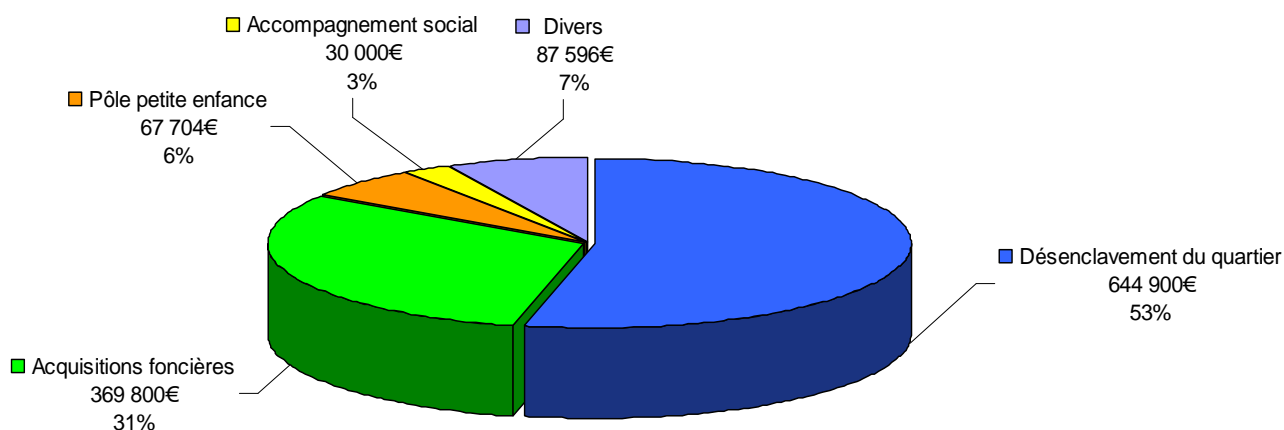
I. Renouvellement urbain – 1 200 000€ : Le quartier Nord en pointe

La ville de Mont de Marsan est engagée avec ses différents partenaires dans le projet de rénovation du quartier Nord. Au total, la commune sera impliquée à hauteur de 7 millions d'euros et aura la chance de conduire ce programme qui changera le visage de la ville vis-à-vis de l'extérieur et vis-à-vis des Montois eux-mêmes. 2009 sera l'année des premières grandes réalisations et des premiers investissements lourds.

Nous prévoyons ainsi une enveloppe de 1 200 000 €, pour un montant d'investissement total prévisionnel de 1 965 000 € réparti comme suit :

- **Continuer l'accompagnement social de manière générale sur le quartier (58 000 € en 2009) :** MOUS Gens du voyage (40 000 € en 2009), initiatives éducatives avec l'école du Peyrouat, fonctionnement du point INFO, information et concertation sur le projet (6 000€ en 2009), poursuite du GUP...
- **Réalisation du pôle petite enfance (564 200 € en 2009) :**
 - 1^{ère} partie des travaux pour 300 000 € en 2009
 - Poursuite des démolitions : pataugeoire et passerelle (94 000 €), école Argenté (60 000 €)
 - Etudes techniques (programmation, études de sol, diagnostic énergie) pour 41 200 €
 - Mise à disposition de foncier, rationalisation du pôle petite enfance, regroupement des services (point info famille, Relais Assistantes Maternelles et crèche câlin-câline), acquisition des terrains...
- **Poursuite des acquisitions foncières (369 800 €) :**
 - préparation de l'opération îlot Rozanoff pour 205 000 € en 2009 (production dans 5 ans de 85 logements **en accession à la propriété**)
 - acquisition des terrains pour terminer la maîtrise foncière sur la **ZAC** (164 800 € en 2009).
- **Désenclavement du quartier Nord (915 800 €) :**
 - aménagement de la rue Pierre BENOIT (315 000 € en 2009),
 - délégation de maîtrise d'ouvrage voie Nord (294 000 € en 2009),
 - aménagement de la ZAC Rozanoff (306 800 € en 2009)

Renouvellement urbain - Quartier Nord



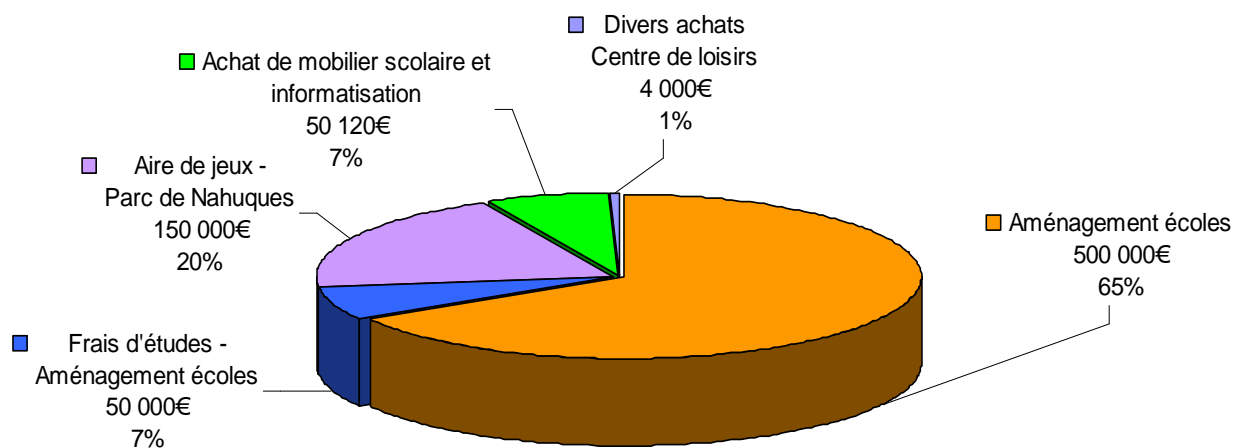
II. Enfance / Ecoles – 754 120 € : Mieux apprendre pour mieux grandir

Les investissements en direction des écoles seront **pour la deuxième année consécutive fortement augmentés** et une enveloppe conséquente sera donc consacrée à leur entretien et à des études en vue de réhabilitations futures.

Au-delà des **610 120 € d'investissements** inscrits au budget, d'autres opérations sont prévues à destination de nos enfants.

- Aménagement des écoles : 550 000 €
 - **500 000 € d'aménagements dans les écoles** du 1^{er} degré seront prévus pour réaliser des travaux de sécurité, de conformité et d'amélioration des conditions d'enseignement.
 - Parmi nos écoles, celle de Saint-Médard est peut-être celle qui mérite la réflexion la plus urgente quant à son avenir. Les hypothèses d'une réhabilitation ou d'une construction nouvelle doivent être étudiées très sérieusement afin de pouvoir lancer des investissements rapidement. **50 000 € de frais d'études** seront ainsi prévus en 2009.
- Achat de mobilier scolaire et informatisation : 50 120 €
 - 20 000 € seront affectés à l'**achat de mobilier scolaire** (tables, chaises, bureaux, armoires, tableaux, mobilier salles de restauration...).
 - La poursuite de l'**informatisation de nos écoles** nous conduira à l'acquisition d'ordinateurs pour le cycle 2 (1^{ère} tranche CP) dans 23 classes, à raison de 3 ordinateurs par salle de classe. Cela représentera un investissement de 30 120 €.
- Petite enfance : 154 000 €
 - 150 000 € d'investissements sont prévus pour l'**aire de jeux de Nahuques**.
 - Les **centres de loisirs** feront également des acquisitions diverses (tables, chaises...) pour 2 500 € à Nahuques, et 1 500 € à Laaze.

Ecoles - petite enfance



III. Embellissement de la ville – 2 282 150€ : Un nouveau visage de Mont de Marsan

Notre ambition est de rendre notre ville plus belle et d'offrir à tous les Montois un cadre de vie attractif, agréable, adapté aux différentes contraintes du 21^{ème} siècle.

1. Cadre de vie – 1 154 650€ : Prendre soin de notre patrimoine

Le cadre de vie tel que nous l'entendons ici consiste à travailler à un meilleur aspect de nos rues et de leurs alentours, de nos bâtiments et de notre patrimoine municipal.

Comme chaque année, des investissements importants sont nécessaires pour entretenir le patrimoine municipal. Cela passe par des travaux de réhabilitation ou d'entretien mais aussi par des achats du matériel nécessaire au travail quotidien des équipes municipales.

Les services municipaux ont également constamment besoin de renouveler et d'adapter leur matériel aux besoins de la population.

- *Acquisition de matériel : 464 650 €*

Nous prévoyons ainsi pour 2009 des acquisitions de matériel de transport, à savoir 130 000 € de **renouvellement de véhicules**, et 12 000 € pour l'achat d'une tondeuse.

Le service population de l'hôtel de ville, qui reçoit par définition beaucoup de public fera l'objet d'investissements particuliers puisque 30 000 € sont inscrits pour un projet de nouvel aménagement des locaux afin de **mieux accueillir les Montois**. En 2009, sera lancé en parallèle un projet de numérisation des actes et logiciels associés pour un montant de 46 000 €. Ce projet permettra également de **rendre plus rapides et plus simples les démarches administratives** des Montois.

Dans la même volonté de faciliter les liens entre les Montois et leur mairie, un **nouveau site Internet de la ville** sera réalisé en 2009, et sera financé par 40 000 € inscrits à ce budget.

De nombreuses acquisitions d'autres matériels pour les services municipaux seront également nécessaires, à savoir 80 000 € pour le Parc Technique, 43 000 € pour le service des espaces verts, 40 800 € de matériel informatique divers pour les différents services, 17 000 € pour le service restauration (changement d'une marmite et d'une parmentière aux cuisines centrales, divers petits matériels), pour le service des affaires générales (aspirateur, four micro-onde, tables pliantes, chaises coque, générateur vapeur...), 3 100 € pour la police municipale (radios, chargeurs ...).

- *Aménagement bâtiments communaux : 320 000 €*

L'entretien et l'aménagement des bâtiments communaux consisteront en 2009 en des **travaux de conformité** des bâtiments pour 220 000 €, en la **remise en état des logements** communaux 30 000 €, et 20 000 € sont prévus pour des travaux à l'intérieur de l'hôtel de ville. Le marché Saint Roch connaîtra enfin des aménagements pour 60 000 €

- *Travaux de signalisation : 160 000 €*

Il y aura enfin 160 000 € de travaux de signalisation, soit 90 000 € de conformité des feux de signalisation tricolore, 50 000 € de jalonnement, et 20 000 € de matériel de stationnement (30 horodateurs sur 3 ans).

- *Ravalement de façades : 130 000 €*

Nous lancerons ainsi en 2009 un programme de **ravalement de façades en centre-ville**, là où, justement, leur mauvais état impacte le plus sur notre cadre de vie. Il s'agira d'inciter les propriétaires des bâtiments à effectuer ces travaux de ravalement, en prévoyant notamment 50 000 € de subventions et 20 000 € pour le suivi des ravalements de façade.

L'immeuble de la résidence du Midou, qui appartient pour partie à la ville, fera également l'objet d'un ravalement façade pour 60 000 €.

- *Mobilier urbain : 80 000 €*

Un effort financier de 80 000 € sera également produit pour doter nos rues de mobiliers urbains de qualité.

2. Voirie – 455 000 € : Un important retard à rattraper

Mont de Marsan souffre incontestablement d'un **retard important au niveau de sa voirie**, qui apparaît très dégradée et mal adaptée aux modes de circulation douce.

Nous avons fait le choix de travailler en **priorité sur les axes structurants** de circulation que sont les entrées de ville, et qui sont peut être actuellement les plus mauvais vecteurs de promotion de notre commune.

En 2009, nous engagerons une grande opération sur l'**avenue des Martyrs de la Résistance**, avec un espace public totalement repensé et réhabilité. Comme à chaque fois qu'une voirie sera refaite, nous nous attacherons à procéder à l'enfouissement des réseaux afin d'améliorer sensiblement notre paysage urbain. **350 000 €** sont ainsi prévus pour l'opération Martyrs de la Résistance, à savoir 100 000 € pour lancer un concours d'aménagement, et 250 000 € d'enfouissement de réseaux.

Au niveau de la **liaison Manot-Gare**, dont l'opération devrait être lancée par la Communauté d'Agglomération, la ville s'engagera à hauteur de 100 000 € d'investissement sur le réseau d'**éclairage public de l'avenue**.

Ces crédits s'ajouteront bien sûr à l'enveloppe de 882 300 € que la CAM affectera aux travaux de voirie sur la commune de Mont de Marsan.

3. Environnement / Développement durable – 352 500 € :

Le projet phare sera bien sûr l'**aménagement des berges de nos 3 rivières**, pour lequel nous lancerons les études avec une enveloppe de 100 000 €. L'année 2009 sera celle du financement des études et des concours pour arriver à formaliser et à visionner le futur aménagement que nous réaliserons au cours des années suivantes.

En 2009, nous lancerons également le **diagnostic thermique et énergétique** des bâtiments municipaux et de l'éclairage public sur la ville. Nous avons prévu à cet effet une enveloppe de 100 000 €.

D'autres opérations en rapport avec notre environnement seront financées, comme l'opération au **parc de Nahuques** pour 79 000 €. Cette somme sera répartie entre des travaux sur le réseau forain (2^{ème} tranche) pour 45 000 €, des travaux sur les espaces verts pour 30 000 €, et l'achat d'animaux pour 4 000 €.

Sur l'ensemble de la ville, les **aménagement sur les espaces verts** représenteront un investissement de 63 500 €. 40 000 € aux arènes, 15 500 € pour le fleurissement aérien de l'avenue du Maréchal Juin, 4 000 € de signalétique au parc Jean Rameau, 4 000 € pour le parking du foyer des jeunes travailleurs.

Enfin, la propreté urbaine ayant été en 2008 un de nos sujets de réflexion et d'action prioritaire, nous avons pu améliorer sensiblement le problème des ordures déposées en cœur de ville. Pour cela, nous avons notamment prévu la mise à disposition des commerçants de conteneurs spécifiques. Il convient donc d'investir 10 000 € au titre de l'**intégration paysagère** de ces conteneurs.

4. Urbanisme / Foncier – 110 000 € : Penser la ville de demain

Le renouvellement urbain de Mont de Marsan, et son visage dans le futur, passe par la **mise en place d'un PLU** (Plan Local d'Urbanisme), dont les études seront financées en 2009 à hauteur de 100 000 €. La ville sera par ailleurs régulièrement assistée à cet effet par un architecte conseil qui effectuera des vacations pour un montant de 10 000€ en 2009.

5. Enveloppe Conseils de quartier – 150 000 € : Mieux vivre son quartier

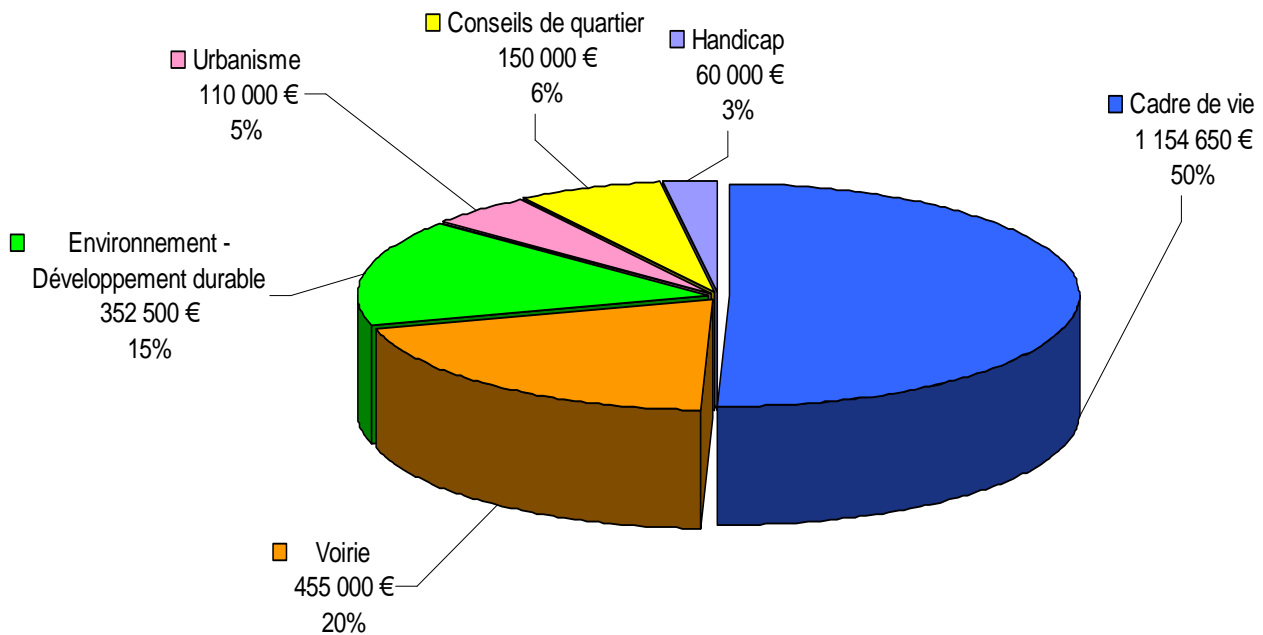
Les 9 Conseils de quartier que nous avons mis en place seront également des acteurs très importants de notre voirie, et de notre cadre de vie en général.

Avec l'enveloppe budgétaire de 150 000 € en investissement qui est mise à leur disposition, ils réaliseront des **travaux de proximité** dans nos rues et nos espaces publics.

6. Handicap – 60 000 € : Une ville accessible pour tous

Le 24 octobre 2008, la ville de Mont de Marsan a signé la charte ville/handicap afin de garantir aux personnes handicapées leur place dans la cité. Cette charte sera mise en œuvre par un comité de suivi et une médiatrice ville/handicap, ce qui fait de Mont de Marsan une ville pionnière en la matière. En 2009, un diagnostic accessibilité de tous les bâtiments municipaux sera financé pour 60 000€.

Embellissement de la ville



IV. Sport, culture, loisirs – 1 567 000 € : Investir pour l’avenir

Ville sportive, avec ses 7 000 licenciés, ville de la culture, avec ses sculpteurs célèbres, ses musées, son festival Flamenco, sa richesse associative et son identité si forte, Mont de Marsan doit se doter d’infrastructures **à la hauteur de ses atouts et de son ambition**.

1. Culture – 68 000 € : Une année de transition

2009 marquera pour la culture une année de transition : avec la fin des travaux du théâtre municipal et la chance de reprendre possession de nos théâtres.

Nous pourrons ainsi mettre en place une véritable programmation culturelle. Cela passera par des **moyens humains supplémentaires**, mais aussi par des moyens matériels.

Dans les musées, nous affecterons 17 000 € à la **restauration d’œuvres** (C.Malfray, les fiançailles, plâtre B.Martinie, ensemble de dessins...), et 5 000 € à l’achat de mobiliers.

Les sommes de 5 000 € et de 1 000 € seront afin respectivement affectées au renouvellement des **instruments pour l’école de musique**, et à l’achat de petits matériels pour le service culturel.

L’Espace François Mitterrand sera ainsi doté de **matériel scénique** (son, lumière...) à hauteur de 40 000 € afin de garantir un meilleur accueil aux spectacles que nous recevons.

2. Opération stade Guy Boniface – 1 310 000 € : Un équipement indispensable

En 2008, nous avons réalisé les travaux de mise aux normes et de mise en conformité des tribunes du stade Guy Boniface, qui dataient de 1963. Nous avons également aménagé des loges pour permettre au Stade Montois Rugby professionnel d’accueillir des partenaires. Ces loges

pourront également servir lors des différentes manifestations qui seront amenées à être organisées au stade Guy Boniface.

En 2009, nous lancerons la **2^{ème} phase de la rénovation du stade Guy Boniface** avec les travaux sur toute la partie vestiaires du stade. Cette opération entraînera le déménagement nécessaire de l'haltérophilie dans un nouveau local adapté. L'athlétisme en revanche se verra toujours réserver un espace dans le futur aménagement des vestiaires.

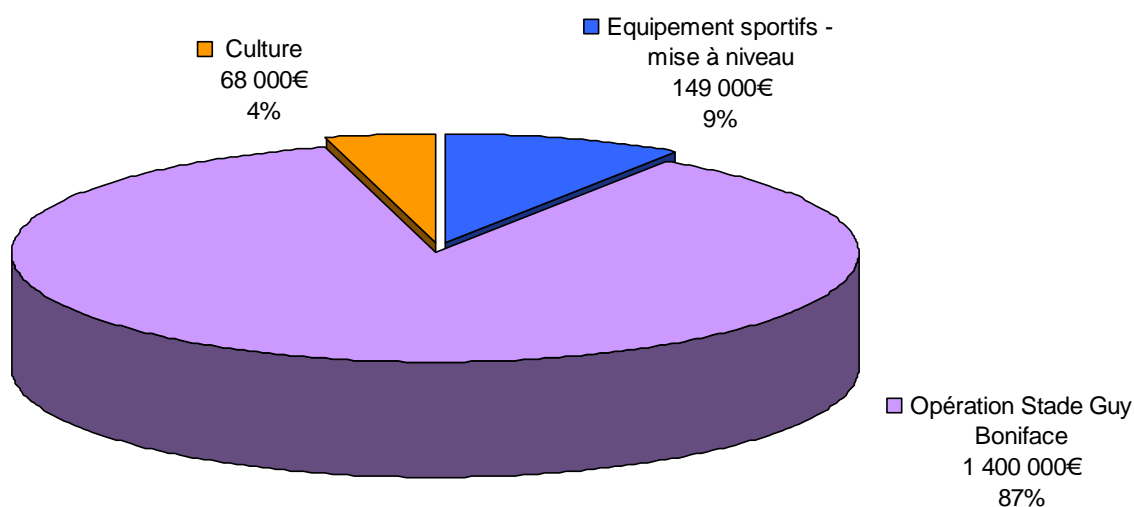
L'ensemble de ces opérations sera financé par une enveloppe municipale de 1 400 000 €.

3. Equipement sportifs/mise à niveau – 239 000 € :moderniser nos équipements

D'autres aménagements importants seront menés en 2009 :

- 92 000 € pour le déménagement de l'haltérophilie du stade Guy Boniface dans un local adapté.
- 25 000 € sont ainsi prévus pour effectuer la **réfection d'un court de tennis de la Hiroire**. Très dégradé et inutilisable à ce jour, ce court de tennis sera en totalité rénové afin de le rendre opérationnel.
- 50 000 € sont affectés au plan de gestion du golf, qui consiste en un **reboisement tout le long du parcours du golf** dans le cadre d'un contrat passé sur 5 ans avec l'Office National des Forêts.
- 50 000 € seront consacrés à des **travaux de conformité** dans les salles de sports selon les besoins de l'année.
- Enfin des investissements seront effectués à hauteur de 24 000€, rénovation de tout le **système informatique de l'entrée de la piscine**, et des demandes diverses pour les équipements sportifs (abris joueurs...).

Sport, culture, loisirs



Voilà, mesdames, messieurs, l'ambition que nous avons pour notre ville, et donc le budget primitif 2009 que nous vous proposons de voter.

Madame le Maire : Merci Jean-Pierre PINTO. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur LAGRAVE : Je vais commencer par dire une chose, madame le Maire, car il faut que tout le monde soit un petit peu au courant que nous découvrons la note de présentation du budget primitif ce soir. Nous avons eu comme tous les autres je suppose, l'épais document avec l'ensemble des budgets, et lors de la commission des finances, nous avons posé un certain nombre de questions sur le contenu de certains postes, et on nous a répondu, soit ne pas les connaître, soit ne pas pouvoir nous répondre. Résultat des courses, nous découvrons ce soir, et je tiens à insister lourdement, vous pouvez tourner la tête comme vous le voulez, monsieur PINTO, je vous le dis, nous découvrons ce soir le document qui vient d'être présenté. Je le dis et je le redis avec une certaine gravité parce que, bien évidemment, dans la manière d'appréhender un certain nombre de choses, vous allez nous dire : « vous êtes à côté de la plaque, vous n'avez pas vu que ceci, ou que cela... ». C'est évident que sans document c'est plus compliqué. Moi, je ne sais pas comment on travaille, en tout cas j'entends depuis un certain nombre de mois le fait qu'il faut de la transparence, qu'il faut de la démocratie, il faut que l'opposition puisse travailler, je vous dis simplement que ce n'est pas le cas sur ce budget, et là franchement je tombe un petit peu de l'armoire.

Madame le Maire : Vous me permettrez de vous répondre immédiatement monsieur LAGRAVE sur ce sujet, excusez-moi de vous couper la parole, pour vous dire très simplement que je ne laisserai pas dire une chose pareille. Vous avez effectivement eu ce document ce soir, par la bonne volonté que j'ai bien voulu mettre à ce que vous l'ayez afin que vous puissiez suivre très facilement l'exposé de Jean-Pierre PINTO. Nous n'étions en aucun cas tenus de vous remettre ce document, vous avez le document du budget principal qui est le livre vert que vous avez entre les mains, que nous sommes bien sûr tenus de vous présenter, que nous vous avons remis dans les délais qui étaient les délais impartis, et sur lequel nous allons voter. J'ai souhaité vous remettre cette présentation pour faciliter la compréhension de l'exposé dans de bonnes conditions, car mes collègues non plus ne l'avaient pas alors je souhaiterai que vous cessiez de vous plaindre des conditions dans lesquelles l'opposition travaille. Je crois quand même, que nous vous laissons un temps de parole quasiment illimité en séance, nous vous avons donné un local dans la mairie dans lequel vous pouvez avoir des réunions, recevoir des rendez-vous, il me semble que vous êtes une opposition bien traitée et je suis soucieuse de ce fait là. Je vous donnerai raison sur un ou deux points quand il y a eu des convocations qui ont été un petit peu justes pour certaines commissions en raison de problèmes techniques qui ne se renouvelleront plus puisque nous allons planifier tout cela, mais je crois que globalement quand même, vous n'avez pas de reproches à nous faire sur ce mode de gestion. J'ai souhaité que tous les élus aient ce document entre les mains afin de pouvoir suivre cette présentation, mais nous n'étions en aucun cas tenus de vous le remettre. Je n'accepterai donc pas que vous disiez que nous avons fait encore une erreur, et que nous tenons encore à vous pénaliser ! Je réponds à la place de monsieur PINTO car cela a été ma volonté de remettre ce document sur table.

Monsieur PINTO : Je souhaite rajouter juste une chose, car le document que vous avez là c'est tout simplement mon pense-bête. Tout comme j'imagine vous avez préparé une intervention ce soir, cette présentation, vous ne nous l'avez pas donnée. C'est la même chose, c'est mon pense-bête et c'est pour faciliter la lecture qu'on vous l'a donné, ni plus, ni moins. Je ne vous demande pas non plus de nous donner votre préparation et de la distribuer une semaine avant à tout le monde. C'est la même chose.

Monsieur LAGRAVE : Ce n'est pas du tout ce que je suis en train de dire. Ce que je dis, c'est que le document que nous avons reçu, et je ne remets pas en cause la question de la légalité madame le Maire, ce n'était pas cela le sens de mon intervention, mais c'est qu'aujourd'hui, en temps et en heure, on nous a remis les documents dont vous parlez, nous avons posé un certain nombre de questions en commission des finances au sujet d'affectations de certaines lignes budgétaires, pour lesquelles nous n'avons pas eu de réponse. Et, aujourd'hui, on découvre des opérations, on découvre, je répète, je maintiens je persiste et je signe, nous découvrons des opérations à cet instant, dans le cadre de cette présentation ! Je ne remets pas en cause monsieur PINTO le fait que vous prépariez votre présentation, ce n'est pas le sujet. Je persiste à vous dire qu'il ne me paraît pas normal que l'opposition découvre des opérations qui visiblement ne sont pas des petites opérations en plus, et que l'on n'ai pas pu y travailler en amont.

Monsieur PINTO : Attendez ! la commission des finances a eu lieu il y a environ une semaine, vous avez pu poser toutes vos questions, elles n'ont pas été très nombreuses, et nous avons répondu à toutes les questions !

Monsieur LAGRAVE : Sauf que si vous voulez, monsieur PINTO, alors après c'est votre parole contre la mienne, j'ai posé des questions sur plusieurs opérations dont je n'ai absolument pas eu le détail comme vous l'avez présenté aujourd'hui. Vous m'avez même dit, pour une opération, « je n'ai pas encore l'enveloppe définitive » ! A ce moment là, il faut que lorsque la commission des finances est convoquée, vous ayez tous les renseignements, et visiblement, vous ne les aviez pas tous. Je persiste et je signe sur le fait qu'on découvre un certain nombre d'opérations et cela me paraît préjudiciable. Encore une fois, madame le Maire, je ne parle pas de question de légalité, je suis tout à fait d'accord pour dire que nous avons reçu les documents en temps et en heure, ce n'est pas le sujet. Nous découvrons aujourd'hui, des opérations qui sont importantes je crois pour la ville. Alors, d'une manière générale, vous avez souligné tout à l'heure, et je partage votre avis sur le fait que nous n'allons pas avoir une année très facile, ni les uns ni les autres, certains d'ailleurs plus que d'autres, et je pense surtout aux salariés, et que les collectivités territoriales vont avoir certaines difficultés. Au-delà d'ailleurs de la commune de Mont de Marsan, ce sont toutes les collectivités qui sont actuellement dans la difficulté pour boucler leur budget. Et, au moment où justement il faudrait soutenir l'investissement, c'est un peu le contraire qui est fait, à la fois au niveau national, mais aussi malheureusement au niveau local, j'y reviendrai tout à l'heure. Nous avons un budget qui nous est présenté aujourd'hui, qui ressemble plus à un budget comptable, au rabais, excusez-moi l'expression, mais c'est comme cela, et puis surtout sans préparer l'avenir, même si des phrases ont été citées, mais sans préparer l'avenir de notre ville, je vais y revenir tout à l'heure. Vous avez utilisé, et vous utilisez depuis plusieurs mois maintenant, les résultats des nombreux audits, je ne compte plus, pour appliquer des choix politiques que j'imagine vous assumez, en présentant le budget, d'ailleurs, c'est le cas, à la fois la baisse du fonctionnement sur un certain nombre de choses, on y reviendra tout à l'heure, la baisse de l'investissement, et pas qu'un peu, la baisse du nombre d'agents de la ville de Mont de Marsan, vous l'avez annoncé l'autre jour, la hausse des tarifs de la ville, c'est ce que vous avez voté au mois de décembre, et puis, pourquoi ne pas en parler, la fermeture d'un certain nombre de services, de clubs de troisième âge, on en entend parler, du self du foyer des jeunes travailleurs, et quelques résultats d'audit, en tout cas si on en croit la presse, font état de possibles fermetures d'écoles. Je veux juste dire un mot aussi, puisque l'on ne s'est pas exprimés sur la question, sur l'audit relatif au personnel. Moi je vous le dis simplement madame le Maire, je pense qu'il n'était pas utile de rendre public cet audit dans la presse, parce que malheureusement, je crois que cela a consisté à stigmatiser un certain nombre de services et d'agents, jetant le trouble pour ne pas dire plus, au sein du personnel je crois, et jetant en pâture des agents du service public à ce que l'on appelle la vindicte populaire. Je trouve, pour ce qui me

concerne, que c'est un peu déplacé et qu'il aurait mieux valu avoir une présentation interne à la ville, ce qui, je pense, n'aurait choqué personne, et puis peut-être que vous puissiez communiquer après, une fois les décisions prises, mais pas de la manière abrupte dont cela a été fait, je crois qu'il s'agit à nouveau pour le service public local, la collectivité, d'un choix qui ne me semble pas correspondre à l'attente des Montois. Vous avez donc à travers ce budget choisi d'appliquer quelque chose que les services de l'Etat connaissent bien, c'est à dire les R.G.P.P. à la sauce montoise pour faire un bon mot, avec en plus des résultats que nous voyons aujourd'hui dans les services de l'Etat, et des résultats qui à mon avis ne se feront pas attendre pour les services de la ville. Alors, nous y reviendrons en détail dans le cadre de nos interventions, mais il faut quand même que l'on dise un certain nombre de choses lors de ce budget et les raisons pour lesquelles nous aurons à nous exprimer tout à l'heure. D'abord, on nous propose, et monsieur PINTO a bien insisté, de voter une enveloppe pour les associations avec une augmentation non négligeable, sans qu'aujourd'hui nous ayons l'affectation de ces enveloppes. C'est, je le signale, la première fois qu'on nous propose de voter un montant, si mes souvenirs sont bons, de 1.400.000 euros, et j'ai demandé en commission des finances, les chiffres, et vous venez de les présenter, pour un certain nombre, en tout cas les enveloppes par secteurs, mais nous n'avons même pas eu ces chiffres, c'est une première chose qui nous paraît assez déplacée. La deuxième chose, c'est qu'on nous propose de voter une subvention au CCAS de 700.000 euros, à nouveau en baisse au regard de l'année 2007 de 300.000 euros, alors que, et nous y reviendrons tout à l'heure, j'avais cru comprendre, mais peut-être ai-je mal lu, que la situation économique sur laquelle vous êtes revenu tout à l'heure et la situation d'un certain nombre de Montois mériteraient plutôt que cette enveloppe soit à la hausse et évite également de fermer certains services pour les Montois. On nous propose également une baisse importante du montant des travaux pour les bâtiments communaux par rapport à l'enveloppe de 430.000 euros. Il faut savoir que cette enveloppe, il y a très peu de temps était du double. Je n'avais pas vu le détail et finalement je vois qu'il y a une ligne budgétaire pour l'accessibilité, je m'en félicite, je ne l'avais pas vue lors de l'examen du budget cela correspond à quelque chose qui nous paraît important. On constate aussi, et c'est dommage d'ailleurs que cela n'ai pas été souligné, une baisse importante des dotations de l'Etat, soulignées d'ailleurs par les maires des villes moyennes, ce n'est pas moi qui le dit, c'est l'association des maires des villes moyennes qui estime que l'effort de péréquation de l'Etat envers les collectivités locales est aujourd'hui totalement insuffisant au regard des budgets. C'est, avec un certain nombre de transferts qui ont été effectués, sur le recensement, parce que, même si il y a une recette elle ne correspond pas à ce qu'il y a à faire pour la collectivité, c'est le cas aussi des passeports bio-métriques qui sont transférés à la collectivité, et donc, il faut quand même dire que nous ne bénéficions pas, et cela ne va pas aller en s'améliorant d'après ce que j'ai compris. Et puis, le plus important, c'est évidemment ce qui se passe au niveau de l'investissement, puisque, force est de constater que par rapport au budget précédent, nous sommes pratiquement entre 35 et 40 % de moins de budget d'investissement pour la ville. Même s'il faudra rajouter les restes à réaliser j'imagine de ce budget, au compte administratif, c'est quelque chose qui est très important et qui est justement pas en adéquation avec ce que vous avez dit au départ, et au moment où d'autres collectivités ont fait le choix de soutenir l'investissement, nous, nous sommes malheureusement en retrait. Nous étions déjà intervenus lors des orientations budgétaires, fait un certain nombre de choix qu'on aurait pu éviter, par exemple le Plan Local d'Urbanisme sur lequel vous remettez une enveloppe de 100.000 € là où on aurait pu se contenter de retravailler sur le travail déjà existant. Il n'y a plus que 5.000 € d'acquisition foncière, budget en dehors du dossier de l'ANRU, bien évidemment, mais pour la ville, 5.000 € d'acquisition foncière alors que c'était près de 700.000 € réalisés l'année dernière ! Zéro euro pour les travaux dans les cimetières, vous nous dites, une augmentation des travaux dans les écoles, bravo ; mais elle est loin des pratiquement 1.700.000 € qui étaient faits quand il y avait des restructurations, c'est dire qu'il y avait déjà eu deux grosses

restructurations à hauteur de 1.500.000 € chacune, donc vous dites on augmente les travaux dans les écoles à 500.000 € sauf que les enveloppes précédentes, c'était 2.000.000 € avec une restructuration et des travaux ! Nous sommes aujourd'hui entre guillemets à 500.000 € au lieu de pratiquement 1.700.000 € qui étaient avant. Vous nous dites que la voirie doit être à nouveau aménagée, et nous en sommes tout à fait d'accord, on l'a dit d'ailleurs dans les commissions, mais il y a d'après les chiffres que j'ai pu relever, 240.000 € pour la voirie, la signalisation et l'éclairage, là où on parlait du double il y a deux ans ! Nous n'avons pas su voir, peut-être nous sommes nous trompés, le crématorium, y compris les subventions qui avaient été demandées sur ce dossier, peut-être que nous ne l'avons pas vu. Et puis, nous n'avons pas su non plus trouver de ligne budgétaire sur la dynamisation et l'aménagement du centre ville par rapport à un certain nombre de bâtiments qui sont vides, je veux parler évidemment de Lacataye, de la prison, récemment d'ailleurs, une halle dans peu de temps dans ce que j'ai pu comprendre, et sur un certain nombre d'autres bâtiments qui nous paraissent importants. Aucun crédit à ma connaissance sur la mise aux normes d'un certain nombre de salles de sports sur lesquelles nous étions déjà intervenus lors du budget précédent, et évidemment, nous pensons qu'il faut en parler aussi, là, à priori, la non prise en compte des 500.000 € du programme de l'ANRU que vous aviez enlevés du budget de l'année dernière, on ne les a pas vus par rapport à ces nouveaux investissements sur l'ANRU. Alors, c'est pour nous, contrairement à ce qu'a dit monsieur PINTO, un budget qui manque d'ambition et qui n'est pas là pour soutenir notre économie locale. Nous, nous avons un certain nombre d'orientations, et nous avons fait un certain nombre de propositions lors des orientations budgétaires, nous constatons simplement que vous n'en avez pas tenu compte, on le regrette, et c'est la raison pour laquelle nous allons essayer dans nos interventions de dire sur un certain nombre de sujets ce qui nous paraît ne pas correspondre aujourd'hui à un budget comme celui de la ville de Mont de Marsan. Je vous remercie.

Madame le Maire : Merci monsieur LAGRAVE. J'ai bien compris que tout était à jeter, je voudrais simplement vous demander quelles recettes vous augmentez et quelles dépenses vous diminuez ? Parce que les choses ne sont pas aussi simples que cela, vous le savez, vous nous avez fait un catalogue effectivement, de tout ce qu'il y aurait à faire dans la ville et il y en a beaucoup, en passant des bâtiments communaux qui sont à 80 % dans un état lamentable, avec des normes de sécurité qui ne sont pas toujours respectées, avec un parc de véhicules qui est à remplacer pratiquement intégralement, avec des salles de sports qui sont à 80 % en très mauvais état, donc vous avez bien décrit l'état de la ville, et je dois dire que nous en sommes particulièrement conscients. Nous avons fait des choix, et je ne vous laisserai pas dire que dans les écoles nous investissons moins que les autres années, vous savez très bien que dans les écoles il y a deux types de budget, d'une part, le budget d'investissement, d'aménagements classiques des écoles, de remises au niveau des équipements dans les écoles, et d'autre part, il y a les grandes opérations de réfection des écoles. Depuis 2001 nous avons une courbe qui est en dent de scie, parce qu'il y a une intervention importante sur les écoles tous les deux ou trois ans à peu près, et là, nous sommes en train de terminer l'école du Bourg-neuf, qui avait été initiée par l'équipe précédente à juste titre, nous terminons cet investissement, et cette année, il y aura un projet d'étude de faisabilité de l'école de Saint-Médard, et là, ce sera une grosse opération pour les années à venir. Par contre, dans les aménagement des écoles, je peux vous dire qu'en 2007 nous étions à 220 ou 230.000 €, qu'en 2008, nous avons augmenté cette enveloppe puisque nous avons, en plus, réalisé la cour de récréation du Pégly que nous venons d'inaugurer très récemment, et qui a été d'un coût de 200.000 €. Cet investissement n'était pas prévu, et nous l'avons fait car il était demandé par les enseignants et les parents d'élèves depuis fort longtemps. Et, cette année, cette enveloppe d'aménagements divers dans les écoles passe à 500.000 €, je ne peux donc pas vous laissez dire que nous ne faisons rien pour les écoles. Je ne peux pas non plus vous laissez dire, si, je peux vous le laisser dire car c'est une réalité, il y a zéro pour les

cimetières. Là aussi, il y a des travaux, des investissements qui se font tous les deux ans. Il y en a eu cette année en 2008, il n'y en aura pas en 2009, mais il y en aura à nouveau en 2010. Pour le reste, le P.L.U., je vous réaffirme que c'est notre choix de reprendre ce dossier et nous l'assumons complètement, et enfin, je vais passer la parole à Hervé BAYARD pour qu'il vous dise un mot sur la voirie.

Monsieur BAYARD : Je vous ai entendu avec attention monsieur LAGRAVE, et je dirai que dans votre intervention sur le sujet qui concerne la voirie, vous êtes quelque peu audacieux, quand même, et je vous retournerai une question, c'est : si véritablement l'enveloppe consacrée à la voirie était deux fois supérieure à ce qu'elle est actuellement, comment se fait-il que nous ayons une voirie dans l'état où elle se trouve aujourd'hui ? Nous héritons d'une situation qui est il faut bien le dire, quand même peu flatteuse pour l'équipe précédente, il suffit de se promener dans nos rues pour voir l'état des revêtements, l'état des trottoirs dont une grande partie est encore en sable, et puis en plus, d'une part il y a cette situation, et d'autre part, les moyens qui ont été négociés par l'équipe précédente, moyens alloués par la Communauté d'Agglomération, sont bien inférieurs aux défis et aux enjeux qui se présentent à nous aujourd'hui. Alors, nous avons à faire avec cet héritage, et je serai tenté de dire que c'est compliqué, je me suis exprimé récemment dans la presse et j'ai dit que nous avions facilement 25 ans de retard. Je le redis aujourd'hui, on va gagner quelques années, 20 ou 25 ans, mais la situation est celle là. Alors, je le répète, je vous trouve un peu audacieux sur cette question. Nous n'avons pas l'intention de faire moins, nous avons l'intention de faire plus, et de faire mieux ! J'insiste beaucoup sur ce mieux, parce qu'il y a des choix qui ont été faits précédemment et notamment en matière de travaux, où on a réalisé des chaussées sans enfouir les réseaux. Conclusion, on a réalisé des investissements dans certaines rues où les gens vont encore rester pendant 20 ans avec des câbles électriques, dans ce que j'appelle des tunnels électriques, pour les 20 années qui viennent ! J'ai fait un petit calcul, parce que la voirie ce n'est pas simplement du revêtement, mais vous l'avez précisé, c'est également de l'enfouissement, ce sont des réseaux, la voirie c'est également du mobilier urbain, de l'éclairage public, de la signalisation horizontale et verticale, et, si l'on fait l'addition de toutes ces enveloppes, pour cette année, par rapport à l'année précédente, nous sommes à + 15 %. J'ai expliqué pourquoi on faisait mieux, j'explique aussi là, pourquoi on fait plus. Donc, je vous inviterai à un peu plus de réserve sur ce sujet, parce que, si voulez, on passera un peu de temps à parcourir nos rues, nous en avons longuement discuté en commission d'urbanisme, j'ai même souhaité qu'au sein de la commission urbanisme on crée un groupe de travail voirie, auquel nous vous avons associé et auquel vous avez participé. Nous avons eu échange très intéressant d'ailleurs. Sur ce problème de la voirie, je considère que l'on travaille, que l'on avance, ce sera compliqué de tout faire très rapidement, il faudra faire preuve de patience. Nous avons une opération importante que va démarrer cette année, c'est l'avenue des Martyrs de la Résistance, cette opération va, je crois, être valorisante pour notre ville, et elle apportera du confort à nos concitoyens.

Monsieur PINTO : Je vais être très terre à terre, je vais reprendre ce qu'a commencé à faire madame le Maire, mais sans comptabiliser, vous avez émis 13 points. Pour les investissements vous avez dit qu'ils étaient scandaleux, mais vous n'avez pas cité de montant, vous avez dit qu'il fallait faire peut-être 30 à 40 % de plus, donc vous préconisez 4 millions ? Je veux le montant, il faut être clair ! Donnez-moi un chiffre précis, que je puisse me rendre compte de ce que vous voulez dire, que je vois si votre proposition est intéressante !

Monsieur LAGRAVE : Il aurait fallu répondre aux questions en commission des finances ! Arrêtez un petit peu !

Monsieur PINTO : Pour répondre aux questions, il faut les poser !

Monsieur LAGRAVE : Je l'ai fait ! Ne racontez pas non plus d'histoire !

Monsieur PINTO : Très bien ! Donc, vous, vous êtes là : 300.000 € de plus pour le CCAS, 400.000 € de plus pour les travaux communaux, soit 700.000 €, 100.000 € en moins pour le PLU, on ne reste plus qu'à 600.000 €. Pour les acquisitions foncières, vous vous imaginez qu'il faut faire 700.000 € de plus, on est à 1.300.000 €. Pour les écoles, avant on faisait deux fois plus, soit 1.200.000 € de plus. Nous sommes au total à 3.200.000 € de plus. Moi, je suis prêt, madame le Maire a raison, effectivement il faut faire plus parce que notre ville est en difficulté, maintenant, dites-moi où vous trouvez les 3.200.000 €, soit avec des économies, soit avec des recettes. Je suis prêt à vous écouter, nous sommes prêts à vous écouter, si vous nous donnez la solution, nous sommes preneurs. Nous sommes tous d'accord que dans cette ville on doit investir plus ! Donnez-moi la solution alors, pour trouver ces 3.200.000 €. Ce serait cela en tout cas pour moi une minorité responsable.

Monsieur LAGRAVE : Alors, le monde entier a trouvé, sauf monsieur PINTO ! C'est à dire que dans tout le monde entier tout le monde a trouvé des recettes pour faire de l'investissement, sauf ici. Franchement, vous êtes professeur d'économie ou pas ? C'est vous qui m'avez dit que vous étiez professeur d'économie, donc vous savez ce qui est en train de se passer dans le monde entier ou pas ?

Monsieur PINTO : Donnez-moi la solution !

Monsieur LAGRAVE : Attendez, monsieur PINTO, vous savez très bien de quoi on parle, vous faites un numéro et un exercice, tout le monde l'a bien compris à la caricature extrême, donc maintenant, nous avons posé des questions, nous avons dit ce que nous en pensions, vous savez très bien comment on peut faire, il y a un certain nombre d'Etats qui a montré la chemin, il y en a même un qui aujourd'hui vient d'être élu, qui a quand même montré comment il fallait faire et comment on pouvait faire un programme d'investissement. Vous ne voulez pas regarder ce qui se passe ailleurs, tant pis ! J'ai dit « budget de comptable » et je maintiens exactement ce que je dis.

Monsieur PINTO : Monsieur LAGRAVE, je crois déjà qu'on vous a reproché de parler du Monde, de parler de tout sauf de parler des Landes. Moi je vous reproche de ne pas parler de Mont de Marsan, vous parlez d'Etat, je veux bien, mais là, je suis à Mont de Marsan, je ne suis pas en train de gérer un Etat. Donc, dites-moi comment, pour Mont de Marsan, vous trouvez 3.200.000 € de recettes en plus. Pas de réponse ? Merci.

Monsieur EL BAKKALI : C'est un petit jeu pour envenimer les choses, et cela ne sert à rien ! On a dit ce qu'on avait à dire, vous avez dit ce que vous aviez à dire, vous allez voter tout à l'heure et on en reste là !

Madame le Maire : Monsieur EL BAKKALI, s'il vous plait, j'ai encore la prétention, je suis désolée, de mener les débats. Je vous remercie. Je voulais simplement dire que je suis parfaitement consciente que nous avons des recettes qui sont limitées, j'aimerais que vous nous souteniez quand nous demandons au niveau de la Communauté d'Agglomération que la dotation de compensation puisse augmenter, puisque nous pourrions avoir deux millions de plus d'euros pour pouvoir investir et ce serait là un bel exemple de volonté des collectivités de faire en sorte que l'investissement se fasse.

Monsieur LAGRAVE : J'avais l'intention de vous poser une question, madame la Maire, à la fin du conseil municipal, puisque vous remettez l'agglomération sur le tapis. Vous savez mieux que moi d'ailleurs, qu'il va y avoir la négociation d'un contrat d'agglomération et moi je vous le demande simplement, je pense qu'il serait utile, sauf évidemment si vous l'avez prévu, et si vous l'avez prévu, tant mieux, je suis d'accord qu'il y ait un débat au sein du conseil municipal de Mont de Marsan pour savoir qu'est-ce qu'on demande comme dossier dans le cadre de ce contrat d'agglomération, parce que, c'est trop simple de dire, on veut l'argent, et on transfère toutes les réalisations. C'est trop simple de dire, il ne se passe rien de l'agglomération à Mont de Marsan, alors que, tout le monde sait qu'il y a aujourd'hui le travail sur une médiathèque, qu'il y a la liaison gare/Manot, qu'il y a un certain nombre de choses qui sont faites, la liste est longue, monsieur BAYARD parle de la voirie, il y a donc visiblement 800.000 € sur la voirie, et ainsi de suite. Il faut quand même dire une chose, c'est que, normalement, sauf erreur de ma part, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que justement chaque année il y ait, une sorte de rapport des activités, des EPCI dont nous sommes membres. Je pense qu'il serait utile qu'il y ait véritablement un débat qui soit hors des contingences budgétaires parce que sinon, on ne s'en sortira pas, sur premièrement : - Qu'est que fait l'agglomération aujourd'hui pour la ville de Mont de Marsan comme réalisations concrètes, et qu'on voit exactement combien.- Ensuite, deuxièmement : - Etant donné qu'il va y avoir la signature d'un nouveau contrat d'agglomération, moi, madame le Maire, je crois et je suppose que vous y êtes comme moi attachée, qu'il faudra qu'à ce moment là, la ville de Mont de Marsan dise voilà quelles sont nos orientations dans le cadre de ce contrat d'agglomération. C'est cela qu'il faut débattre, il ne peut pas y avoir d'un côté ceux qui paient et de l'autre, ceux qui voudraient faire des choses, en disant, transférons, transférons. Donc, aujourd'hui, je le dis simplement encore une fois, moi je suis prêt, avec vous, avec tout le monde, avec nous, avec tous ceux que vous souhaiterez, à avoir ce débat, mais dans le cadre de projets. Il n'est pas possible de parler uniquement que des questions essentiellement financières, pour dire, vous me devez trois millions, et vous n'avez rien fait. Cela n'est pas possible. Il faut qu'on dise aujourd'hui, voilà quel est l'état du contrat d'agglomération, et voilà ce que l'on souhaite dans le prochain contrat d'agglomération. Vous le savez, vous êtes conseillère régionale, c'est un débat qui va avoir lieu dans les semaines, dans les mois qui viennent, je pense que le conseil municipal de Mont de Marsan, devrait, évidemment, ne pas s'épargner un débat sur cette question là.

Madame le Maire : Ce que vous dites tombe à pic bien entendu. Je vais aller rapidement, mais si vous voulez un bilan à propos du contrat d'agglomération signé en octobre 2004, je vais vous le donner, c'est assez bref. Aujourd'hui, seulement 40% des projets ont été engagés, donc, beaucoup d'affichages et peu de réalisations. Sur Mont de Marsan, il était prévu la liaison Manot/gare et le pôle voyageurs, les travaux n'ont toujours pas commencé, la médiathèque, nous en sommes à la phase d'avant projet définitif, la plate-forme sociale, qui est effective, et bien entendu, nous avons l'investissement annuel dans la voirie de 880.000€, qui n'était pas dans le contrat d'agglomération, mais qui vient en plus régulièrement. Alors, sur Saint Pierre du Mont, il y a eu la zone de Bourassé, qui est faite, le cite de Menasse, qui est réalisé, le pôle culturel qui est terminé, il était inscrit avec la somme de quatre millions d'euros hors taxe, il finit à quinze millions d'euros, la médiathèque aussi connaîtra un surcoût vraisemblablement. Quand aux autres communes de l'agglomération, parce que je ne voudrais pas parler uniquement de Saint Pierre et de Mont de Marsan, elles ont bénéficié de fonds de concours que j'appellerais « des cacahuètes » pour certains. Alors, je vais vous dire une chose, moi, le contrat d'agglomération, je suis entièrement d'accord, je pose la question à monsieur le Président depuis déjà deux, trois mois pour savoir quand nous allons nous mettre autour d'une table pour faire ce contrat d'agglomération que nous devons réaliser avec toutes les communes. Ce n'est pas Mont de Marsan qui va imposer les choses, ce sont toutes les communes qui réaliseront ce contrat

d'agglomération ensemble. Je n'ai pour l'instant aucune réponse concrète, on me dit tout simplement : « Oui, je n'ai rien reçu de Bordeaux, je ne sais pas, on le fera... », j'ai alors dit : « Qui on ? » et je n'ai pas de réponse. Je trouve que c'est un peu léger quand même comme politique prospective pour l'agglomération, alors que le contrat 2004/2007 s'est achevé, pas dans les réalisations, mais enfin, est achevé, et que le nouveau contrat devrait déjà être quasiment finalisé. Il m'a d'ailleurs été demandé à la Région si ce contrat d'agglomération était en voie de finalisation. Je n'ai pas pu bien entendu leur dire oui. Voilà ce que je voulais vous répondre là-dessus, et je suis d'accord avec vous pour dire que nous ne sommes pas là pour demander de l'argent et des fonds pour demander de l'argent et des fonds, mais qu'il faut effectivement que cela s'inscrive dans quelque chose d'utile pour l'agglomération, et dans quelque chose qui doit être réfléchi par tous. Mais à l'heure actuelle je ne vois pas poindre la réflexion, ce qui me navre un peu.

Monsieur PINTO : Je voudrais faire également une intervention, tout d'abord à propos du CCAS, pour ne pas laisser en l'air quelques contre-vérités. Vous dites qu'auparavant la subvention était autour de 1.000.000 €, alors que cette année nous n'inscrivons que 700.000 €, c'est vrai. Mais je vous rappelle que nous nous devons d'avoir une subvention d'équilibre. L'excédent prévu pour le CCAS en 2008 doit être d'environ 250.000 €. C'est excédent, contrairement aux autres années ne sera pas mis en investissement mais sera utilisé dans le budget 2009. Ces 250.000 € plus notre subvention prévue pour 2009, nous sommes toujours autour de 1.000.000 €. Le travail entrepris par monsieur LEGENDRE a permis de réaliser quelques économies, elles ont déjà été citées par madame le Maire lors des précédents conseils, donc nous sommes sur le même montant de subvention d'équilibre cette fois-ci, je dis bien d'équilibre, donné au CCAS. Deuxièmement, sur les investissements, vous partez du chiffre qui est sur le document, autrement dit, pour l'année 2008, il était prévu 10.500.000 €, il faut savoir, et je l'ai dit, dans ces 10.500.000 €, il y a 6.000.000 € d'investissements qui viennent de 2007 et qui n'ont pas été faits en 2007. Donc, si on veut comparer deux chiffres, il faut les comparer à périmètre identique. Nous sommes cette année à 5,8 millions d'investissement, je vais reprendre les chiffres des investissements réalisés depuis 2001 et vous verrez que le montant est à chaque fois sensiblement inférieur :

- 2001 : 4,9 millions
- 2002 : 5,4 millions
- 2003 : 3,7 millions
- 2004 : 5,6 millions
- 2005 : 5 millions
- 2006 : 5,2 millions

jusqu'à maintenant, de 2001 à 2006, nous sommes toujours inférieurs au montant que nous avons prévu,

- 2007: 6,4 millions.

Il faut comparer des chiffres comparables, donc là, en investissement, nous continuons à investir de façon importante, et nous nous sommes engagés d'ailleurs dans la campagne à investir en moyenne 6 millions tous les ans. Nous sommes très proches de ce chiffre, nous sommes au mois de janvier, bien entendu, il nous faudra au mois de mars déjà voter les taux réellement lorsque nous aurons toutes les dotations de l'Etat, et au mois de juin, il y aura des délibérations modificatives lorsque nous aurons à peu près six mois de parcours derrière nous, nous pourrions voir de façon un peu plus précise, la réalité comptable. Je vous ai dit qu'à chaque fois nous avons été prudents pour éviter de nous retrouver dans des difficultés que nous ne pourrions plus parer par la suite car l'année sera difficile. Voilà, il est donc faux de dire que nous investissons moins, il est faux de dire que nous donnons moins au CCAS.

Monsieur BACHE : Madame le Maire, si vous le permettez, je voudrais faire quelques remarques. Il est normal que l'opposition joue son rôle, et je pense que les remarques qui ont été faites par notre collègue Renaud LAGRAVE, même si elles sont difficiles à entendre, elles sont dites et il y a de la sincérité dans ses propos et je pense que le débat doit rester serein, et que chacun, comme vous l'avez fait depuis votre élection, est en droit de faire des remarques qu'il croit bon faire, et dans le sens que l'a dit Renaud LAGRAVE, dans l'intérêt des Montoises et des Montois. Je pense que le débat doit continuer à rester serein, et ce serait un gage d'efficacité pour l'avenir et également un gage d'efficacité de coopération intercommunale, je vous ferais quelques remarques à la fin de mon intervention. Donc, moi j'ai deux remarques préalables qui vont s'adresser à monsieur PINTO. Suite aux orientations budgétaires, j'avais fait quelques remarques concernant les banques, vous m'aviez dit que c'était des banques publiques d'où était partie la crise en Amérique... si, si, vous m'avez dit cela, je peux reprendre vos propos. Effectivement, c'étaient des banques aux Amériques qui étaient des banques qui avaient le monopole du crédit hypothécaire, je me suis renseigné, monsieur PINTO, et ces banques avaient effectivement un statut public. Or, depuis quelques années, ces banques ont été privatisées, et c'est effectivement ce qui a conduit au déclenchement de la crise au niveau de l'échelle mondiale. La deuxième concerne les remarques que vous nous aviez faites, suite à mon intervention et celle de Renaud LAGRAVE, concernant le manque de propositions de financement qui revient en débat ce soir. Alors, certes, on nous dit il faut parler de Mont de Marsan, comme vous le faites, mais je crois qu'il y a quelques considérations nationales à prendre en compte. En effet, il y a aujourd'hui malheureusement des sommes colossales au niveau national qui échappent à la solidarité nationale. Après ce sont des volontés politiques qui peuvent faire en sorte que ces sommes colossales participent à la solidarité nationale, je vais en citer deux :

- les actifs financiers,
- les paradis fiscaux, ce à quoi semble vouloir s'attaquer ce gouvernement.

Ce sont des sommes considérables qui échappent à la solidarité nationale. Et, si ces sommes là étaient mises à contribution, cela permettrait de régler bon nombre de financements au niveau local. Ensuite, on a fait référence à la crise, madame le Maire vous vous y êtes attelée au début de notre conseil municipal, effectivement, il y a crise, il y a des inquiétudes à avoir pour le monde du travail, notamment pour ceux qui sont le plus en difficulté, mais en 2008, la crise n'a pas frappé tout le monde. Je rappelle que le CAC 40 cela fera + 12% à la fin de l'année 2008, et que des personnes vont voir leur fortune encore augmenter, je ne vais pas les citer pour éviter d'allonger mon propos, mais j'imagerai cela, il y a 548.000 familles qui au niveau national vont payer l'impôt solidarité fortune, soit + 20.000 par rapport à 2007. Cela veut dire qu'il y a un sacré déséquilibre, et je pense que si l'on veut rééquilibrer le financement des collectivités locales, il faut également faire appel à cette solidarité nationale ne pas l'appliquer qu'à la France du travail pour faire court. Ensuite, d'autres remarques concernant votre proposition de budget, sans vouloir polémiquer, je trouve dommage, madame le Maire et monsieur PINTO, que nous n'ayons pas eu ce document lors de la réunion de la commission des finances. C'est simplement ce que vous a fait remarquer monsieur Renaud LAGRAVE. Cela aurait été bien que nous ayons ce document car je trouve qu'il est un bon éclairage pour nous, conseillers municipaux, pour travailler au regard de ce budget, puisqu'il est normal que nous fassions nos remarques. En même temps, ou y voit et vous vous y êtes également attelée et cela a trait à ce que je viens de dire, c'est que, effectivement, les politiques de l'Etat, en terme de dotations, conduisent à pressurer les collectivités, c'est une réalité. Vous m'avez dit effectivement qu'avant, lorsqu'il y avait la gauche au gouvernement c'était la même chose, mais je rappelle que nous disions exactement ces mêmes choses, si l'on taxe ces actifs financiers, les collectivités pourraient être financées. En même temps, ces politiques conduisent à des stagnations, voire à des diminutions des dotations de l'Etat. C'est vrai qu'effectivement à la suite de cela des choix budgétaires

doivent être faits par les conseils municipaux, et c'est vrai quand on regardait le budget brut tel qu'on nous l'avait présenté, monsieur PINTO, par rapport à 2008, c'est moins neuf millions en investissement, on ne peut pas dire le contraire. Je comprends ce que vous avez dit avec les emprunts, les restes à réaliser, mais n'empêche c'est la réalité comptable, et c'est vrai qu'on retrouve globalement, j'ai regardé les précédents budgets, l'investissement entre quatre et six millions. En même temps, on peut se poser des questions avec ces dotations de l'Etat en stagnation voire en diminution, des choix doivent s'opérer : avec 1 €, on peut pas faire 1.50 € de travaux, et il y aura affectivement peut-être pas assez de prévu pour l'entretien des bâtiments communaux, il y a peut-être pas assez de prévu pour un budget d'aménagement significatif structurant pour Mont de Marsan en 2009. En même temps, il faut bien considérer que ce faible investissement mais qui n'est pas que dans la collectivité montoise, va pénaliser les entreprises du secteur privé en terme de développement d'emploi. On sait les uns et les autres qu'il y a des licenciements prévus dans le bâtiment, dans les travaux publics, c'est une réalité, je crois qu'il faut qu'on le dise tranquillement sans que cela nous claque à la figure. Moi, je vous ferai quelques remarques, notamment monsieur LAGRAVE est intervenu sur ces questions là, concernant les audits, je pense que ce qui a été écrit dans la presse, ce qui a été affiché par le résultat de l'audit, notamment en terme de prévisions d'éventuellement, je mettrai des parenthèses, supprimer une école nous a fait réagir et je pense que ce n'est pas un bon point pour notre collectivité d'afficher ces questions là sur la place publique. Ou alors, cela s'inscrit dans une politique gouvernementale que je ne partage pas, qui est aujourd'hui pilotée par monsieur DARCOS, qui est de diminuer le nombre de classes, de mettre plus d'enfants dans les classes, etc. Donc voilà, moi je pense qu'il aurait fallu être plus réservé par rapport à ces questions. Deuxième aspect concernant les audits, vous avez parlé et l'audit a fait apparaître qu'il fallait supprimer 5 % du personnel donc 30 emplois. Je rappelle simplement par rapport à ces questions que le ratio de Mont de Marsan, comparé à celui de collectivité de même gabarit, il n'est pas plus important à Mont de Marsan qu'ailleurs. Et, à Mont de Marsan, on a la particularité d'être très performants en terme de service public, je pense qu'il faut que l'on conserve ces choses là, c'est nécessaire de pouvoir poursuivre cette politique. Une remarque concernant le personnel, rien n'a été dit sur la poursuite du régime indemnitaire, est-ce qu'on va rester au niveau de l'an dernier, ou est-ce qu'on va poursuivre ce qui avait été engagé par la précédente municipalité ? Moi je pense qu'il faut que Mont de Marsan continue, que nous continuions les uns et les autres le développement du service public tel qu'il existe dans notre ville. Je ferai quelques remarques sur l'ANRU quand on traitera ce sujet, mais au regard de ce budget, même si dans le document que vous nous présentez on apprend des choses qu'on aurait pu avoir au niveau de la commission des finances, je crois qu'il faut que l'on fasse beaucoup plus en terme environnemental, nous avons beaucoup de retard sur Mont de Marsan, je crois qu'il faut que l'on fasse plus en terme d'utilisation d'énergie renouvelable et d'économie d'énergie telles qu'elles existent aujourd'hui. Je n'ai pas su trouver, même si l'on a un semblant de réponse dans le document qui nous a été donné, des choses fortes par rapport à l'habitat. Rien n'est proposé en terme de développement des transports collectifs, c'était un de vos axes de bataille pendant la campagne électorale, je n'ai pas trouvé dans le document, y compris dans celui que vous venez de nous remettre, et, en plus, on peut trouver au regard des budgets annexes à mon avis, une frilosité sur le développement et la modernisation des services publics de proximité. Un mot, si vous le permettez par rapport à la T.P.U ; moi je crois que là aussi cela ne sert à rien de crispier les choses. Nous avons fait nous, par rapport à notre sensibilité politique, des propositions par rapport à cette T.P.U., aujourd'hui il faut aussi avoir le courage de dire qu'effectivement il y a eu des transferts de toutes les collectivités sur la communauté d'agglomération. Ce sont des charges en moins pour l'ensemble des collectivités, alors peut-être que l'on n'a pas été au bout de la démarche, moi je pense qu'il faut regarder certaines choses, et aujourd'hui, la réforme qui est annoncée au niveau de la taxe professionnelle me fait craindre le pire pour les prochaines années. Je crois qu'au niveau de la

communauté d'agglomération il faut beaucoup plus, et je le dis avec d'autant plus de force que je l'ai déjà dit lors de mon précédent mandat lorsque j'étais élu à Saint Pierre du Mont, je pense qu'il nous faut beaucoup réfléchir en terme de coopération inter communale et non en terme d'opposition qui demande, moi je le dis comme cela, qui demande des efforts aux uns et aux autres en terme de réflexion, d'orientation, et de choix politiques. Je pense que c'est comme cela qu'il faut que l'on prenne le problème pour aller dans le bons sens. Deux autres remarques, si vous le permettez, là aussi l'audit y revient, page 48 et page 50, il y a une remarque qui me semble très pertinente, sur laquelle nous étions intervenus l'an dernier lorsque vous nous aviez dit, si mes souvenirs son bons, et pour ne pas travestir vos propos madame le Maire, -« pourquoi vous ne l'avez pas présenté avant, pendant la campagne électorale ? »- donc on vous le propose bien en amont cette fois-ci, comme cela vous pourrez pas nous prendre au dépourvu quand on votera les taxes. La taxe d'habitation, c'est dit sur l'audit, est légèrement inférieure à la moyenne des communes de la strate, c'est la page 48 de l'audit, en revanche, elle est nettement inférieure à la moyenne pour le foncier bâti, nous vous avons fait une proposition, l'an dernier, d'augmenter le foncier bâti pour avoir justement les fonds, ce serait un certain rééquilibrage, et d'ailleurs on est une des seules collectivités où cette chose là existe, et en même temps, je terminerai par là, c'est aussi l'audit qui le dit, on peut y trouver des choses positives, même si on aurait pu s'en passer pour les trouver ces choses positives, que les dépenses de fonctionnement sont inférieures de 20% dans les villes qui sont comparées dans l'audit. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est l'audit. Alors, il y a toutes ces choses là à prendre en compte, certes on peut peut-être reprocher des choses à la précédente municipalité, mais bon, moi je pense qu'aujourd'hui vous êtes élus, il faut que vous assumiez vos choix politiques, assumez-les, et comme cela les choses se passeront de la meilleure façon qui soit, moi je souhaite que nos débats ils continuent à pouvoir se passer dans la plus grande gentillesse que l'on peut avoir les uns et les autres, et c'est comme cela que l'on ira de l'avant.

Madame le Maire : Je vous remercie monsieur BACHE. Vos interventions sont pertinentes sur certains sujets, même si je ne suis pas toujours d'accord avec vous. Lorsque vous me parlez de T.P.U., moi aussi je crains la réforme à venir des taxes professionnelles, et toutes les collectivités la craignent parce que cela va beaucoup nous pénaliser en terme de ressources au niveau des intercommunalités. En ce qui concerne la coopération dans l'intercommunalité, je ne prêche que cela, le problème, c'est que je ne vois pas l'ombre du début d'une discussion véritablement entre tous pour avancer dans un véritable projet intercommunal. C'est mon problème, et c'est ce que je demande instamment, mais je ne vois que des dossiers que l'on nous met un petit peu sous la vue sans que nous ayons eu de discussion auparavant. Donc je suis totalement favorable à une coopération intercommunale et je pense que c'est la base de toute communauté. Je vous réponds puis nous allons en terminer et passer au vote du budget parce que sinon nous pouvons en discuter à perte de vue toute la nuit.

Vous avez parlé de supprimer une école... parlons de l'audit d'abord. Je me suis engagée à faire les audits et à donner les résultats à tous les Montois, il n'y a rien à cacher. Qu'il y ait eu, après, des personnes que se sont blessées pour des choses qui ont été maladroitement exprimées ou écrites surtout, parce qu'elles n'ont pas été dites du tout comme cela, c'est possible. Mais, je crois que nous avons fait le travail qui était le notre pour aussi présenter ces résultats dans les services, ou du moins à tous les chefs de service, ils seront présentés dans tous les services, et donc, les choses seront sans problème remises à jour vis à vis des personnes qui avaient pu être un petit peu touchées. Mais pour tout vous dire, je crois qu'il est de notre devoir de dire comment les choses se passent et ce qu'il en est exactement des situations que nous avons à traiter.

Alors, dans un audit, il y avait écrit qu'il y avait peut-être, effectivement, une école de trop. La réflexion, ce n'est pas de supprimer des classes, c'est éventuellement, de modifier les bâtiments, c'est à dire de faire autant de classes dans un peu moins de bâtiments. C'est là-dessus que portait

la réflexion de l'audit. Il n'est pas question de suppression de classe, j'ai même plutôt l'impression qu'en ce moment on est plutôt en train de discuter des ouvertures. Pour les transports collectifs, excusez-moi, mais cela dépend aussi de l'agglomération, donc nous avons fait une commission transports, nous avons émis quelques vœux déjà pour les problèmes les plus urgents, mais je n'ai pas de réponse du Président quand à la faisabilité de ces choses là. Bien, je vous remercie en tout cas à tous de ce débat.

Madame LUCY : Je souhaiterais prendre la parole s'il vous plait.

Madame le Maire : Votre chef de groupe s'est exprimé...

Madame LUCY : Nous sommes en démocratie, je demande la parole madame !

Madame le Maire : Je vous donne une question puis s'est terminé, sinon nous y sommes jusqu'à minuit ! Excusez-moi, mais dans toutes les collectivités dans lesquelles j'ai pu intervenir, c'était en général le représentant du groupe qui s'exprimait !

Madame LUCY : Si vous voulez, on peut le laisser venir tout seul et on s'en va, s'il n'a plus besoin de nous, on peut le faire.

Madame le Maire : Non, il a besoin de vous...

Monsieur LAGRAVE : Le problème, c'est que l'on avait des interventions.

Madame LUCY : Oui, c'est cela aussi l'opposition, c'est émettre des avis, et ce n'est pas une histoire d'heure, si l'on doit y être jusqu'à minuit, et bien on y sera jusqu'à minuit, c'est pas le problème.

Madame le Maire : Cela, c'est moi qui en jugerais madame LUCY.

Madame LUCY : Alors, est-ce que je peux intervenir ?

Madame le Maire : Une question.

Madame LUCY : Vous savez que je suis très rapide de toute façon, je ne serai pas aussi longue que mes collègues. Justement, je voudrai faire une parenthèse et m'adresser à mes collègues de l'opposition, parce que j'ai cru comprendre soit que nous étions atteints d'une maladie. Laquelle ? Je ne sais pas trop, monsieur PINTO, lorsqu'il s'adresse à nous, c'est «- si vous vous souvenez »-, on doit avoir perdu la mémoire, et vous, madame le Maire, quand vous nous parlez, on doit certainement être retourné en enfance parce qu'on a l'impression que d'un côté c'est une claque, de l'autre c'est un câlin, on ne sait pas trop à vrai dire. Alors, j'essaie d'être très mesurée dans mes propos, mais quand vous nous dites, on a l'impression que vous nous faites même le cadeau de nous octroyer une salle, de nous donner la parole longuement, etc. Mais, madame je vous rappelle, nous sommes en démocratie, l'opposition aussi elle a été élue à 47 % et c'est normal que nous demandions à nous exprimer et que vous ne nous répondiez pas sur ce ton de mépris alors que vous manifestiez dans vos vœux votre intention de travailler intelligemment avec l'opposition. Donc je vais fermer cette parenthèse. Par rapport aux audits, on leur fait dire ce que l'on veut, ce que l'on attend d'eux, surtout quand on les paie. Monsieur BAYARD doit le savoir, le cabinet Ernst & Young est un grand cabinet d'avocats, sinon un des plus grands, qui a une branche d'audit. On sait très bien aussi qu'ils sont des spécialistes en plans sociaux pour les

entreprises du CAC40. Alors, il suffit d'avoir un client, que le client paie et l'on obtient en général les orientations que l'on veut avoir dans les audits. Par ailleurs, au niveau.....

Madame le Maire : Ecoutez, madame LUCY, excusez-moi, mais je ne sais pas quelles sont les questions que vous voulez poser.

Madame LUCY : Mais j'y arrive madame, j'ai ouvert une parenthèse.

Madame le Maire : Si c'est sur le Cabinet Ernst & Young, je peux vous dire que mon collègue de Dax, que vous devez connaître, a choisi le même cabinet et a également fait faire des audits. Je souhaiterais que nous arrêtions....

Madame LUCY : Mais je ne m'adresse pas au maire de Dax, je m'adresse au maire de Mont de Marsan, et je trouve qu'il faudrait que tous les montois le sachent....

Madame le Maire : Je souhaiterais que nous arrêtions là sinon nous n'allons jamais avancer dans ce budget et son vote, alors, ou vous posez une question, ou nous passons au vote !

Madame LUCY : Alors juste une question : pourrions-nous avoir pour la fois prochaine les critères d'attribution de subvention pour les associations, et le nombre d'associations, et s'il y a des associations nouvelles ? Parce que, on nous fait voter une somme, on, ne sait même pas ce qu'il y a dedans.

Madame le Maire : Pour vous répondre, nous sommes partis sur le nombre d'associations qui étaient subventionnées l'an dernier, en 2008, 2007 d'ailleurs et 2006, puis nous avons gardé les grosses masses comme nous vous l'avons montré. Notre souhait est effectivement de mettre en place des règlements d'intervention avec des critères qui seront les mêmes pour tout le monde. C'est à dire, pour des associations qui sont logées, il y aura donc le critère du logement, le nombre d'adhérents, les actions qui seront menées en faveur de la ville. Il y aura donc des critères bien établis et pour lesquels, chaque fois qu'une association fera une demande de subvention, nous nous fierons à ce règlement d'intervention pour dire à quelle hauteur nous interviendrons. Donc, la ligne qui est mise dans le budget reprend les associations qui étaient subventionnées jusque là, plus l'augmentation d'1,5 %. C'est une enveloppe globale que nous répartirons ensuite secondairement. Mais, bien entendu, tout sera voté en conseil municipal dans cette enveloppe, association par association. De toute façon, nous n'avons pas la possibilité de faire autrement et c'est heureux.

Monsieur PINTO : La clé, ou les clés de répartition seront construites avec les associations. Nous n'arriverons pas avec une clé toute faite, sinon il n'y aura pas concertation d'autant plus qu'il y a sûrement des critères auxquels nous n'avons pas pensé, cela se fera donc avec les associations. Par contre, ces critères seront connus de tous, nous aurons une grille, et chacun pourra savoir à l'avance ce qu'il peut avoir et non pas attendre qu'une somme soit affectée de façon arbitraire.

Monsieur LAGRAVE : Juste un point, je ne sais pas si c'est dans le règlement ou pas, vous nous dites –on vote maintenant- c'est dommage parce que nous avons des interventions, est-ce que vous avez choisi de minuter à partir de maintenant par dossier ? Pour le dernier que l'on avait voté, nous étions tous intervenus, si mes souvenirs sont bons, je veux savoir s'il y a des nouvelles règles par rapport aux interventions, est-ce qu'il n'y a plus que, j'aime pas le mot

« chef », modestement « porte-parole » cela m'ira bien, s'il n'y a plus que le porte-parole qui doit parler, dites nous les règles, que l'on sache.

Madame le Maire : Vous avez fait une intervention principale qui était longue, monsieur BACHE a également fait une intervention, maintenant, si vous avez des questions ponctuelles très précises sur certains domaines pour demander des explications, bien entendu que nous y répondrons. Je souhaiterais que ce ne soit pas des interventions excessivement longues.

Monsieur LAGRAVE : Oui, mais c'était bien des questions, voilà.

Monsieur EL BAKKALI : J'avais travaillé une petite chose et je pensais que cela allait passer, mais je serais terre à terre. Samedi dernier, j'étais au foot, j'ai vu madame COUTURIER, monsieur BAYARD, monsieur TORTIGUE, on a battu Arcachon 2/0, cela m'a inspiré quelques lignes. Je souhaiterais donc aborder ce problème du sport à Mont de Marsan, et en particulier, les aides financières et le soutien que la municipalité apporte à une certaine élite. J'ai bien compris que vous aimiez le rugby, beaucoup de gens l'aiment, et que vous le soutenez, c'est une belle vitrine pour notre ville, et que vous avez pris des engagements électoraux pendant votre campagne municipale. Sans entrer dans le détail des chiffres, vous allez investir 3 millions d'euros quand même dans les infrastructures du stade Guy Boniface, et vous allez en plus subventionner de façon confortable la S.A.O.S. Rugby, sans parler de la mise à disposition des loges dont les bénéficiaires iront directement dans la caisse du rugby professionnel. C'est à dire qu'une structure privée, si j'ai bien compris, utilise de l'argent public pour fructifier. Mais, mon propos n'est pas là en fait. Dans un souci d'équité et de justice, cet effort considérable et louable que vous consentez pour le rugby, vous devez le consentir pour les autres sports, et je voudrais défendre ici un sport qui me tient à cœur puisque je le pratique depuis quarante ans, et qui arrive largement en tête en nombre de licenciés, c'est le foot. Mont de Marsan a une équipe en CFA 2 et une équipe en division d'honneur, ce qui est quand même aussi l'élite au niveau départemental. Et, quand je vois que l'on fait toute une affaire du déficit de 60.000 € du stade montois football, qui est certes une belle somme, et que je compare cela à l'effort financier massif pour le rugby, je me dis que l'on doit pouvoir trouver un juste milieu. Alors, est-il possible de prendre des engagements financiers et de soutenir un peu plus le stade montois football afin de lui permettre de continuer dans l'élite départementale ? Cette intervention peut paraître un peu orientée, mais, il faut bien commencer par quelque chose. Alors, je veux bien que la mise aux normes de la sécurité et de l'accessibilité de plusieurs installations sportives montoises ne soit plus vraiment la préoccupation première, vu l'ampleur de la tâche, et je sais qu'il y a beaucoup de travail là dessus et qu'il faut beaucoup d'argent. Essayons d'avoir une lisibilité sur deux, trois ans, concernant notre engagement sur les différentes activités sportives montoises, et notamment le stade montois football. Merci.

Madame le Maire : Je vous remercie de votre intervention, je vais répondre un peu sur le plan général, je vais éventuellement donner la parole à Bertrand TORTIGUE si je ne suis pas assez complète. Je comprends bien ce que vous voulez dire, et je l'approuve, et j'assume parfaitement le choix que l'on a fait de la restauration du stade municipal de Barbe d'Or, on ne va pas revenir là-dessus, c'est 2,5 millions d'euros hors taxes.

J'assume complètement ce choix qui génère une autre physionomie pour ce stade, un autre confort pour les spectateurs, un autre confort pour les joueurs, pour l'année prochaine, et effectivement, des ressources potentielles pour le club, qui en a besoin. J'estime que c'est un grand club, que nous sommes dans l'élite et je ne reviendrais pas sur cette aide qui en plus génère des spectacles où 8.000 à 10.000 personnes viennent une fois tous les quinze jours dans la ville, mais je sais que vous êtes convaincu par ce que je dis. Effectivement, le football connaît des

difficultés financières, je souhaiterais qu'une étude très précise soit faite et nous soit transmise par le stade montois omnisports, et, bien entendu, nous regarderons avec eux ce qu'il y a lieu de faire comme actions et comme investissements, ou du moins comme frais de fonctionnement à trouver pour aider ce club. Ceci-dit, j'aimerais aussi qu'ils soient dans des infrastructures correctes, je suis un peu surprise et je vous le dis sans aucun souci de polémique, mais parce que je trouve quand même que c'est incroyable que ce troisième terrain qui a été fait très récemment, qui est terminé depuis un an, ne puisse être homologué parce qu'il est trop court ! Il n'a pas les bonnes dimensions, c'est quand même incroyable ! Lorsque j'ai appris cela, j'ai été complètement stupéfaite, je me dis que la ville a fait là un investissement de ...

Monsieur TORTIGUE : Je vais intervenir là-dessus, vous qui suivez le foot, le terrain a coûté entre 350 000 € et 400.000 €, vous demanderez à monsieur PARIS, mais pour 50.000 € de plus, il y avait un terrain synthétique.

Madame le Maire : C'est donc un terrain qui ne peut être homologué car il n'a pas les dimensions requises ! Je rêve ! Nous nous trouvons aussi avec cette situation là qui n'aide pas ce club qui est sans arrêt en train de chercher des terrains à l'extérieur de l'Argenteuil pour pouvoir jouer. Il est vrai qu'ils ont des infrastructures qui ne sont pas faciles, les neuves mises à leur disposition ne sont pas aux normes, les choses sont compliquées. Et, je le dis sans esprit de polémique parce que c'est difficile.

Monsieur BACHE : Mais, c'est quoi qui explique cela madame le Maire ?

Madame le Maire : Mais je ne sais pas monsieur BACHE !

Monsieur BACHE : J'ai été responsable sportif dans un autre milieu que le football et le rugby, effectivement, il y a des normes en fonction des niveaux, mais il n'est pas pensable qu'une réalisation qui a été faite il y a huit mois ne soit pas homologuée. Ou bien, on n'a pas été au bout de la démarche, qui demande, quand il y a une construction pour un événement sportif d'être mise aux normes telles qu'elles sont préconisées par les fédérations nationales. J'ai du mal à comprendre !

Monsieur TORTIGUE : Je suis tout à fait de votre avis, c'est aberrant, les normes pour jouer en ligue, je parle en ligue régionale, moins de 18 ans, c'est 105 m X 68 m, le terrain fait 100 m X 65 m. Donc, ils ne peuvent jouer qu'en district !

Monsieur PINTO : Je veux rajouter, et cela aurait peut-être aider à trouver les bonnes dimensions, il y avait des subventions que l'on aurait pu demander et qui n'ont pas été demandées en plus ! C'est à dire que le stade aurait pu nous revenir moins cher et on était aux normes !

Madame le Maire : Bon, nous allons en terminer avec cela, quand je dis nous, c'est sans esprit de polémique pour ce dossier, nous ne l'avons pas monté, mais nous nous retrouvons avec une infrastructure qui est un peu décalée par rapport à ce dont aurait besoin le club. Cela est une chose, il y a les infrastructures, vous en avez parlé, il y a les salles municipales, vous en avez parlé, et nous aurons ensemble une discussion sur l'évolution du sport dans les différentes salles de la ville. Mon ambition, c'est de vous proposer durant cette année un plan pluriannuel pour que nous puissions évoluer de façon prospective sur les trois, quatre années à venir, et il est bien évident que l'investissement important qui a été fait sur le stade Guy BONIFACE, il sera fait sur autre chose ensuite. Voilà, je vous remercie pour votre question.

Mademoiselle DAUGA : Je souhaiterais intervenir sur un élément majeur pour penser, en effet, la ville de demain dans le cadre notamment du P.L.U. J'ai très bien compris le choix assumé de repartir à zéro concernant le P.L.U., et donc, cet élément majeur pour penser la ville de demain, c'est le développement des pistes cyclables. C'est vrai que l'on peut constater que depuis quelques temps, il y a un très fort engouement pour le vélo, qui est considéré par la plupart des gens comme un mode de déplacement très pratique, économique et respectueux de l'environnement. C'est une tendance que l'on peut constater aussi dans notre commune, à Mont de Marsan aussi, le vélo gagne du terrain, et cela induit de s'interroger sur le développement des pistes cyclables, et aussi sur les aménagements sécurisés pour les utilisateurs, afin d'assurer dans de bonnes conditions son utilisation, et afin d'encourager sa pratique. Vous le savez très certainement, mais je me permets ici de le rappeler, dans le travail réalisé pendant près de trois ans par la ville, donc entamé dès 2005, il était prévu dans le projet de ville, notamment de nouvelles voies de circulation, et une étude très minutieuse, approfondie, a été menée sur le développement d'un réseau cohérent pour les cyclistes, qui passerait notamment par la création de cheminements agréables, de parcours de promenades, la conception d'un circuit de déplacement à vélo en centre ville, les efforts dans la réalisations des liaisons douces pour les vélos et les piétons dans toutes nouvelles opérations de voirie, et le raccordement des différentes portions de pistes cyclables existantes et à venir, la création d'une piste cyclable de loisirs faisant le tour de Mont de Marsan, mais aussi un maillage inter-quartiers, et des liaisons vers le cœur de ville. Toutes ces orientations largement approfondies doivent être intégrées et valorisées dans le P.L.U., et cela s'accompagne aussi d'une démarche volontariste de mettre en place des aménagements sécurisés pour les utilisateurs, améliorer le réseau cyclable existant, éventuellement envisager des contre-sens cyclables sur certaines voies avec des signalisations appropriées, et toute une série d'aménagements sécurisés donc pour les usagers du vélo, et donc, sauf erreur de ma part, je ne vois rien dans le budget qui concerne le développement des pistes cyclables, il n'y a pas de ligne, apparemment, budgétaire affectée à cet effet, et d'autre part, il est regrettable aussi que 60.000 € soient mis à la poubelle, et surtout, il est regrettable par rapport au P.L.U., monsieur PINTO, je vous vois froncer les sourcils, puisque vous repartez à zéro, et

Madame le Maire : Quelle est la question ?

Mademoiselle DAUGA : Oui, j'arrive à la question, et aussi, il est regrettable que tout ce travail qui a été réalisé soit un peu balayé d'un revers de main, pourtant, c'est un projet très avancé, cohérent, soucieux de préserver l'harmonie de notre cadre de vie. En fait ma question c'est : - Qu'est-ce qu'il en est ? Quelles sont vos intentions par rapport au développement des pistes cyclables ? Est-ce qu'il va y avoir des investissements prévus parce que c'est un véritable enjeu pour l'avenir de notre ville, pour un développement harmonieux qui garantisse qualité de vie et bien-être ? Voilà pour les pistes cyclables.

Monsieur BAYARD : Très bien ! Donc, vaste sujet les pistes cyclables, comme la voirie, et je résumerai la situation en disant qu'il y a tout à faire. Dans vos propos, permettez-moi de vous dire qu'il y a une petite contradiction parce que, vous parlez d'itinéraires sécurisés, j'espère que vous ne faites pas référence à ces bandes cyclables créées dernièrement, notamment boulevard de Candau, qui, à mon avis, n'incite pas les gens à utiliser le vélo. Je terminerai simplement en disant qu'en effet, il faut inciter nos concitoyens à faire du vélo, pour cela, il faut qu'ils disposent d'itinéraires qui soient sécurisés, je n'arrête pas de le répéter à mes interlocuteurs. Hier encore je recevais une association d'usagers du vélo, pour cela, il faut des pistes cyclables qui soient différenciées et séparées de la chaussée. J'ai souhaité également qu'au sein de la commission d'urbanisme on crée un groupe de travail de façon à réfléchir à l'identification d'un réseau de

pistes cyclables sécurisées, il faudra également qu'on en discute dans le cadre des conseils de quartiers, car ce sont quand même des équipements de proximité, tout cela pour vous dire que la démarche que l'on va adopter, c'est que dans l'immédiat on ne va pas créer de pistes cyclables sécurisées, vous le comprenez parfaitement, mais par contre, on peut peut-être inviter nos concitoyens à utiliser des itinéraires cyclables sécurisés conseillés et bien identifiés. C'est à dire qu'au lieu d'utiliser en vélo le plus court chemin, à moment donné, il vaut mieux passer par des lotissements où ce sera plus tranquille en terme de circulation et de flux, et c'est plus sécurisé. Vous voyez, il y a une réflexion qui est engagée en la matière, et il y a deux représentants au sein de la commission d'urbanisme qui sont messieurs LAGRAVE et BACHE, je ne sais pas dans quelle mesure on pourra vous associer, mais je suis persuadé qu'ils vous feront part de notre réflexion.

Madame le Maire : Pour terminer, je dirais que dans le projet de rénovation urbaine, il est bien entendu que cette dimension là est prise en compte, et pour le projet des berges qui sera le projet central de démarrage, justement, de circulation de voies douces, nous aurons bien entendu cette réflexion systématiquement.

Bien, s'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de voter le budget,

Où l'exposé de son rapporteur,

Et après vote et délibéré,

Le Conseil Municipal à la majorité :

CONTRE : M. BACHE, Mme LUCY, M. LAGRAVE, Mlle DUGA, M. EL BAKKALI, M. GUERINI, Mme PEGUY, Mlle AVANT.

- **Adopte** le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice budgétaire 2009, compte-tenu des précisions indiquées ci-dessus.
- **Autorise** madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°2 :

Budget annexe « Parking du Midou » - VOTE du BUDGET PRIMITIF – Exercice 2009

Rapporteur : Monsieur PINTO Jean-Pierre, Adjoint au Maire.

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du Budget Annexe du « Parking du Midou » pour l'exercice 2009, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce budget annexe s'équilibre en dépenses et en recettes pour environ 879.000 €, en fonctionnement, 541.000 € et en investissement 338000 €. Ces 338.000 € prennent en compte essentiellement l'échéance d'emprunts pour l'investissement de départ, soit un peu moins de 311.500 €, et enfin, on trouve un crédit de 25.000€ pour d'éventuels travaux de conformité, mise aux normes ou imprévus.

Madame le Maire : Avez-vous des questions ?

Monsieur BACHE : Peut-on revenir sur les questions que nous avons posées, nous, lorsque cela a été construit ?

Madame le Maire : Non, on va essayer d'avancer, n'est-ce pas ? Je vous propose donc de voter ce budget.

**Où l'exposé de son rapporteur,
Et après vote et délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Approuve** le budget annexe du « Parking du Midou » pour l'exercice 2009.
- **Autorise** madame le Maire ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°3 :

Budget annexe « Quartier Madeleine » - VOTE du BUDGET PRIMITIF - Exercice 2009

Rapporteur : Monsieur PINTO Jean-Pierre, Adjoint au Maire.

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du Budget Annexe « quartier de la Madeleine » pour l'exercice 2009, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce projet budget annexe s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 59.500 €, pour le fonctionnement, une masse de 58.000 €, et pour l'investissement, 1.500 €.

Avez-vous des questions ?

Monsieur BACHE : Juste une question d'ordre technique par rapport à la disparition du Madisson Nuggets, où est-ce que nous en sommes ? J'ai cru comprendre que nous avons engagé une procédure et j'aimerais savoir où nous en sommes.

Madame le Maire : Et bien, à l'heure actuelle, nous avons appris très récemment que la liquidation judiciaire était effective, qu'ils renonçaient au bail, nous allons donc retrouver la jouissance de ce lieux. Je vous propose de voter.

**Où l'exposé de son rapporteur,
Et après vote et délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Approuve** le budget Primitif du Budget Annexe « quartier de la Madeleine » pour l'exercice 2009.
- **Autorise** madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°4 :

Budget annexe « SELF BOSQUET » - VOTE du BUDGET PRIMITIF - Exercice 2009

Rapporteur : Monsieur PINTO Jean-Pierre, Adjoint au Maire.

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du Budget Annexe « SELF BOSQUET » pour l'exercice 2009, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Vous vous souvenez, nous avons créé en décembre ce budget annexe qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 250.000 €, il sera fonctionnel à partir du 1^{er} avril lorsque le self du Bosquet entrera en fonctionnement. Nous avons prévu en fonctionnement un montant de 220.000 € et en investissement 30.000 €.

Madame le Maire : Y a-t-il des questions ?

Monsieur LAGRAVE : Juste une question, parce que je l'ai dit tout à l'heure mais je n'ai pas eu de réponse, est-il vrai que le self du foyer des jeunes travailleurs va fermer ?

Madame le Maire : J'avais effectivement entendu la question et pensé que nous allions en parler sur ce budget annexe. Effectivement, le restaurant municipal localisé au niveau du foyer des jeunes travailleurs qui était majoritairement destiné à la restauration des employés municipaux, va disparaître, et l'activité de ce self sera transférée au self Bosquet.

Monsieur LAGRAVE : D'après les informations que j'ai, il n'y avait pas que les employés municipaux qui prenaient leurs repas au self du foyer des jeunes travailleurs, il y avait d'autres personnes, et si j'ai bien compris, le self Bosquet est un restaurant administratif, et qu'en conséquence de quoi il y a des gens qui ne vont pas retrouver d'endroit pour manger, y compris peut-être aussi des gens qui se déplaçaient moyennement, plus le fait, si j'ai bien tout compris, pour connaître un petit peu l'environnement, sur Bosquet, on va vraisemblablement toucher beaucoup de monde, je ne sais pas si c'est dimensionné pour accueillir des deux. Je ne comprends pas pourquoi il y a d'un côté ouverture et de l'autre fermeture, franchement.

Madame le Maire : Il faut rationaliser les choses. Un établissement géré par la restauration municipale dans ville de Mont de Marsan me semble largement suffisant quand même. Nous accueillerons au niveau du self Bosquet, bien entendu toutes les administrations qui souhaiteront déjeuner dans les lieux, ce sera un restaurant administratif, les employés pourront effectivement utiliser cette infrastructure, et ceux qui déjeunaient de façon ponctuelle ou de façon régulière pour certains au niveau du self du foyer des jeunes travailleurs, j'ai proposé que l'on examine toutes les situations, notamment pour les réguliers, pour savoir s'il était possible, dans un règlement particulier du self Bosquet, de les intégrer au self Bosquet. Maintenant il y avait je crois, enfin, j'en suis certaine pour m'être renseignée sur l'état des lieux, il y avait des personnes qui venaient déjeuner là, uniquement de passage, et ensuite des personnes qui déjeunaient là de façon régulière, mais je n'ai pas tellement retrouvé les critères si vous voulez, ces critères existaient au départ, mais ils n'étaient plus du tout pris en compte et en vigueur. Il n'y avait donc absolument plus aucun critères, et si vous voulez, je pense qu'il est normal que nous ayons un restaurant pour nos personnels, et ensuite, pour les personnes qui utilisaient ce service de façon

ponctuelle ou de façon régulière, nous essaierons de trouver une solution et de voir si nous pouvons les intégrer au self de Bosquet. Mais, en tout état de cause, il faut que vous sachiez que le restaurant municipal au niveau du foyer des jeunes travailleurs avaient une activité de 150 à 160 repas/jour à peu près, non, moins que cela, c'est 120 repas/jour environ, le lieux était petit, les conditions pas formidables, il aurait fallu investir dans cet immeuble, donc notre choix a été de le fermer et de transférer toute l'activité au niveau du self Bosquet.

Monsieur PINTO : Alors ensuite, par rapport à votre première question, nous avons bien entendu analysé la capacité d'accueil du self Bosquet, il pourra effectivement absorber le personnel administratif, et les personnes, il faudra que l'on détermine très clairement, ce qui était le cas jusqu'en 2000, où il y avait un niveau de ressources qui était obligatoire pour venir manger à ce restaurant. Depuis 2000, les règles n'ont plus été respectées, on va remettre en place ces règles, avec un niveau de salaire à respecter, la seule difficulté qui puisse éventuellement exister c'est le jour où il peut y avoir beaucoup de personnes en formation au CNFPT, dans ce cas là monsieur LABASTIE a prévu d'instaurer deux services. Voilà la seule difficulté très ponctuelle si on avait une arrivée massive de stagiaires. Pour les reste, il n'y a aucune difficulté.

Madame LUCY : Ne craignez-vous pas pour la circulation car c'est quand même une heure où la rue Victor Hugo est particulièrement bouchée, c'est à dire que si vous mettez tout le monde au self Bosquet, alors qu'on entend déjà de nombreuses personnes se plaindre pour aller d'un lieu à un autre, que va-t-il se passer ? On ne va plus pouvoir se dégager de la rue Victor Hugo, il va falloir attendre une demi-heure, voire trois-quart d'heure, est-ce que les gens du coup vont se servir du self Bosquet s'il faut mettre une heure pour y aller ? Est-ce que vous avez pensé à la circulation ?

Madame le Maire : Certains iront à pied j'espère.

Monsieur BAYARD : Ou à vélo...

Madame le Maire : J'ai cru entendre dire que c'était au centre ville aussi, la Caserne Bosquet...

Monsieur TORTIGUE : Alors, pour la médiathèque, c'est le centre ville, mais pour le self Bosquet, c'est l'extérieur !

Madame le Maire : De toutes les façons, c'est un choix que nous avons fait, nous avons aussi besoin de rationaliser les lieux, les dépenses, et je crois que c'est un choix qui est aussi judicieux. Vous dire qu'il y avait également certaines personnes qui travaillaient au niveau du centre ville, pas dans une administration, et qui mangeaient dans ce self à Bosquet ... mais nous ne sommes pas tenus de faire de la concurrence aux restaurateurs, mais les habitudes vont bouger, et nous aurons des projets peut-être liés à la petite enfance dans cet endroit là.

Je vous propose de voter ce budget annexe.

**Où l'exposé de son rapporteur,
Et après vote et délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Approuve** le budget primitif du budget annexe « Self Bosquet » pour l'exercice 2009,

- **Autorise** madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°5 :

Budget annexe « PROJET RENOVATION URBAINE » - VOTE du BUDGET PRIMITIF - Exercice 2009

Rapporteur : Monsieur PINTO Jean-Pierre, Adjoint au Maire.

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du Budget Annexe « PROJET RENOVATION URBAINE » pour l'exercice 2009, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce projet de budget s'équilibre également en dépenses et en recettes pour un montant de 2.090.000 €. Pour le fonctionnement nous avons 225000 €, montant qui correspond essentiellement en remboursement au budget principal ville, et des montants qui correspondent aux rémunérations donc de l'ingénieur et d'un agent. Ensuite, au niveau de l'investissement, un montant, je l'ai dit tout à l'heure de 1.900.000 € qui est financé par une participation de la ville de 1.200.000 €.

Madame le Maire : Très bien, y a-t-il des questions, des commentaires ?

Monsieur BACHE : Sur le budget de l'ANRU que nous allons voter, et suite aux interrogations que je vous ai posées lors des derniers conseils municipaux, je voudrais savoir où est-ce qu'on en est sur les constructions, sur les terrains pour construire les appartements qui doivent compenser les destructions ? Peut-on savoir si on a les garanties, mais j'ai là-aussi quelques craintes, en terme de poursuite de financement de l'Etat ? On en a déjà discuté lors de la commission d'urbanisme, le FEDER va prendre en charge ce que ne paye plus aujourd'hui l'Etat, il y a donc tout un tas d'interrogations sur ce dossier. Tout à l'heure, vous avez fait référence et j'avais fait la remarque lors de la présentation que vous aviez faite en début de mandat concernant l'aménagement pour la circulation à vélo ou à pieds, cela n'était pas pris en compte dans la présentation que nous avons eue, j'espère que cela a été modifié. Ensuite j'avais fait une remarque qui est toute particulièrement personnelle, je ne crois pas que de faire passer une route près du parc Lacaze cela puisse le valoriser. Moi je pense, je le dis comme cela, une valorisation, ce n'est pas en faisant passer une route. Moi je pense qu'une valorisation c'est fait pour un passage piétonnier, ou à vélo, j'aime à m'y promener dans ce parc, c'est pour cela.

Madame le Maire : Alors, écoutez, c'est quand même formidable ce que vous me dites là, parce que, effectivement, nous faisons évoluer ce projet. La route le long du parc ne fait plus parti de l'évolution du projet que nous avons, et ce sera effectivement remplacé par une promenade le long du parc, donc vous voyez, nous allons dans le même sens. En ce qui concerne les pistes cyclables, elles seront également prises en compte, et, pour tout vous dire, votre inquiétude vis à vis de l'Etat, moi, à l'heure actuelle je ne peux pas l'avoir parce que j'ai des assurances que les dossiers ANRU seront bien traités et que nous aurons les financements. Je vous l'ai déjà dit, je ne peux que croire l'interlocuteur que j'ai en face de moi. Ce dossier est bien parti, là où j'aurais par contre des craintes, disons que je souhaiterais que les choses avancent, c'est au niveau des reconstructions car il y a des terrains qui ont été mis à disposition de l'office HLM, et je souhaiterais que l'office démarre ces constructions le plus rapidement possible, parce que, pour pouvoir démolir d'un côté, il faut que nous puissions reloger de l'autre. Ces terrains sont à

disposition, les constructions nouvelles peuvent commencer dès maintenant. Sinon, ce dossier se met bien en route, et si tout le monde participe dans une bonne coordination des choses, je crois que nous pourrons avoir un avancement intéressant très rapidement.

Monsieur LAGRAVE : L'an dernier, si mes souvenirs sont bons, je crois au mois de mai, vous aviez convoqué une commission générale sur l'ANRU pour présenter le dossier. Je pense qu'il ne serait peut-être pas inutile, vue les dossiers et la manière dont cela a été refait, sur la question des financements et au-delà, sur les aménagements dont vous parlez, ce serait peut-être bien que l'on refasse une commission générale dans les mois qui viennent. J'ai vu que l'on n'avait pas de conseil municipal avant la fin du mois de mars, peut-être, si c'était possible, avoir une commission générale sur la question de l'ANRU, qui nous permette de faire le point sur les opérations du pôle petite enfance, l'îlot Rozanoff, et ainsi de suite. Malheureusement on ne peut pas être là à toutes les commissions, si on pouvait faire le point en commission générale, pas en conseil, mais en commission générale, sur le dossier de l'ANRU.

Madame le Maire : Je suis d'accord avec vous parce que ce dossier évolue et il est intéressant que chacun sache où l'on en est. Hervé BAYARD en présente l'évolution assez régulièrement en commission d'urbanisme, mais il serait intéressant que tout le monde soit informé de l'évolution, donc nous mettrons cela sur pieds.

Je vous propose de passer au vote.

**Où l'exposé de son rapporteur,
Et après vote et délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Approuve** le budget primitif du Budget Annexe « Projet Rénovation Urbaine » pour l'exercice 2009.
- **Autorise** madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°6 :

Budget annexe « REGIE MUNICIPALE FETES et ANIMATIONS » - VOTE du BUDGET PRIMITIF - Exercice 2009

Rapporteur : Monsieur PINTO Jean-Pierre, Adjoint au Maire.

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du Budget Annexe « REGIE MUNICIPALE FETES et ANIMATIONS » pour l'exercice 2009, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce budget qui a donc été créé au mois de décembre se compose de trois parties :

- 1^{er} partie : fêtes de la Madeleine, hors spectacles taurins,
- 2^{ème} partie : fêtes de la Madeleine, spectacles taurins,
- 3^{ème} partie : activités nouvelles (Carnaval, Flamenco, Salon des antiquaires, Téléthon...)

ce qui nous donne en matière de maquette comptable, un montant total d'1.845.000 €, qui se décompose, si je reprends mes trois parties :

- pour la tauromachie : dépenses à hauteur d'1.300.000 €, recettes à hauteur d'1.600.000 €,
- pour les animations de la Madeleine: 225.000 €
- pour les autres animations : 320.000 € en dépenses, et 105.000 € en recettes.

Avez-vous des questions ?

Monsieur LAGRAVE : Lors du conseil municipal du mois de décembre, si mes souvenirs sont bons, j'étais intervenu sur la question et depuis je n'ai toujours pas de réponse. Nous ne prendrons pas part au vote tout simplement parce que l'on n'a toujours pas le bilan du comité des fêtes, je n'ai toujours pas été convoqué à un conseil d'administration ni des fêtes 2008, ni rien, j'ai juste noté, si mes calculs sont bons pour l'année 2008 la mairie aura versé au total 328.000 € au comité des fêtes sans que pour l'instant on ne sache strictement rien sur l'état des comptes. Donc, dans l'attente de cela, on ne prendra pas part au vote sur ce budget annexe. Je voudrais également en profiter pour juste, puisque l'on est dans la transparence sur plein de sujets, je lis beaucoup de choses justement sur la question des plateaux taurins, j'ai posé la question en commission des finances et monsieur PINTO n'a pas été mesure de me répondre, enfin, n'avait pas l'information, on va dire cela comme ça. L'appel d'offres qui a été passé, est-ce qu'il s'agit d'un appel d'offres pour accompagner la ville de Mont de Marsan dans le cadre de l'organisation des fêtes, ou bien, est-ce qu'il s'agit d'un appel d'offres avec l'ensemble des prestations, y compris le paiement des toreros, des taureaux, et de tous les plateaux taurins ? Parce que, de deux choses l'une, soit il s'agit d'une procédure adaptée, vous me direz les seuils des marchés ont changés au 30 décembre, évidemment tout cela évolue, mais soit il s'agit d'une procédure adaptée, auquel cas, moi j'aurais juste voulu savoir une chose : - Quel est le montant de l'appel d'offres pour la « impresa », l'organisateur qui a été choisi par la commission d'appel d'offres, que l'on nous propose de voter tout à l'heure ? Quel est le montant ensuite des plateaux taurins dans le cadre de ce budget, et comment après la régie va payer le plateau taurin ? A qui elle paye les plateaux taurins ? Je n'arrive pas à comprendre le processus, comment cela marche, c'était juste pour avoir ces informations puisque l'on est en train de voter le budget sur lequel, je le disais il y a un instant, pour les raisons que j'ai évoquées, on ne prendra pas part au vote.

Madame le Maire : Il s'agit bien d'une procédure adaptée, il s'agit bien d'un appel d'offres. Nous demandions dans le cahier des charges, en fait, les honoraires du mandataire, et une estimation d'un plateau par rapport aux critères que nous avons donnés aux types de corridas que nous souhaitions. Il y avait deux tranches conditionnelles également, donc l'appel d'offres portait sur quatre spectacles taurins, quatre corridas dont une à cheval. La première tranche était sur une corrida supplémentaire puisque nous nous réservions le choix de ne pas la faire, et la deuxième tranche était sur une novillada piquée. Donc, l'appel d'offres portait sur les honoraires et l'on a également demandé un montant estimatif des spectacles, sachant que nous ne pouvons absolument pas demander un montant précis puisque c'est impossible car il y a des négociations qui se font à posteriori. Dans ce choix, bien entendu, le montant des honoraires a été le plus important et le plus déterminant. Ensuite, le montant estimatif nous a donné un ordre d'idée, mais c'était surtout le montant des honoraires qui était important pour nous.

Qui va payer les taureaux ? Je vais vous répondre. Il a été notifié dans le cahier des charges particulières de l'appel d'offres, que la facturation devait se faire par lots de taureaux et cachets de toreros qui seraient individualisés. C'est à dire que même s'il y a une facture qui reprend tous les spectacles, nous devons connaître très précisément le coût par lots de taureaux et par cachets d'artistes.

Monsieur LAGRAVE : Justement, je voudrais savoir si ce n'est pas la peine de faire un marché par rapport aux plateaux taurins ?

Monsieur TORTIGUE : Mais vous ne faites pas un marché pour avoir Johnny HALLIDAY !

Monsieur LAGRAVE : Oui, sauf que Johnny HALLIDAY ne coûte pas, si j'ai bien compris, 1.300.000 €. Monsieur TORTIGUE, on est en train de parler de 1.300.000 €, la somme qui est inscrite, multipliée par trois ans, on est donc sur des sommes quand même importantes pour lesquelles, sauf erreur de ma part, normalement, il y a des marchés publics. Ma question est simple, si on divise par lots de taureaux, j'ai bien compris, madame le Maire...

Madame le Maire : Vous avez bien compris que ce sont quand même des spectacles, si l'on souhaite une ganaderia particulière, il n'y a qu'elle qui peut faire ce type de taureaux, il n'y a pas la ganaderia d'à côté, donc on ne peut pas faire d'appel d'offres ! Si vous voulez un matador particulier, vous n'allez pas faire d'appel d'offres, c'est impossible, vous comprenez ce que je veux dire.

Monsieur LAGRAVE : C'est prévu par le Code, c'est ce que j'avais dit d'ailleurs dans la subvention à la SAOS, je persiste et je signe que l'on peut faire un marché négocié. Vous me direz que ma question n'a plus lieu d'être puisque le seuil des marchés étant ce qu'il est aujourd'hui, je voulais savoir si juridiquement on pouvait faire ce genre de chose, c'est à dire couper à l'intérieur d'une même prestation ?

Madame le Maire : Bien, je vous demande de bien vouloir passer au vote de ce budget .

Où l'exposé de son rapporteur,

Et après vote et délibéré,

Le Conseil Municipal à la majorité :

Ne participent pas au vote : M. BACHE, Mme LUCY, M. LAGRAVE, Mlle DAUGA, M. EL BAKKALI, M. GUERINI, Mme PEGUY, Mlle AVANT.

- **Approuve** le budget primitif du Budget Annexe « REGIE MUNICIPALE FETES ET ANIMATIONS » pour l'exercice 2009.
- **Autorise** madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°7 :

Budget Ville - Contribution Budget Principal Ville au budget annexe « parking du Midou » – Exercice 2009

Rapporteur : Monsieur PINTO, Adjoint au Maire.

La présentation comptable nous impose la distinction entre les deux types de parking de stationnement payant selon l'endroit où ils sont mis en place :

- Stationnement de surface, les dépenses et recettes figurant au budget général,

- Stationnement en ouvrage-parking couvert du Midou, géré en régie directe, dont les dépenses et recettes sont annexées au budget.

Dès lors, il convient d'ajuster le budget annexe parking du MIDOU, par une contribution de la commune qui en 2009 sera de **445 000 €T.T.C.**

**Ouï l'exposé de son rapporteur,
Et après vote et délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Approuve** l'ajustement du budget annexe parking du Midou par une contribution de la Ville qui s'élève pour 2009 à 445 000 € TTC.
- **Autorise** madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°8 :

Budget Ville - Contribution Budget Principal Ville au budget annexe « régie des Fêtes et Animations » – Exercice 2009

Rapporteur : Monsieur PINTO Jean-Pierre, Adjoint au Maire.

Comme vous le savez , par délibération en date du 16 décembre 2008, notre assemblée a délibéré sur la création du Budget annexe « Régie des Fêtes et animations ». Aussi au titre de l'exercice 2009, il convient d'autoriser une contribution du Budget principal Ville au Budget annexe « régie fêtes et animations » de 90 000 €.

**Ouï l'exposé de son rapporteur,
Et après vote et délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Approuve** la contribution du Budget principal Ville au Budget annexe «régie fêtes et animations » à hauteur de 90 000 €.
- **Autorise** madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n° 9 :

Subvention du Budget Principal Ville au C. C. A. S. pour l'exercice 2009

Rapporteur : Monsieur PINTO Jean-Pierre, Adjoint au Maire.

Pour l'exercice 2009, la Ville de MONT-de-MARSAN a porté inscription au Budget primitif du budget principal Ville une subvention d'un montant de 700 000 € pour équilibre

Cette subvention sera versée au CCAS dans la limite de 500 000 €, en quatre versements avant le 31 octobre.

Dès le mois de novembre, un point des comptes du CCAS sera fait, afin de déterminer le montant définitif de subvention à verser pour l'exercice.

Monsieur GUERINI : Madame le Maire, chers collègues, je suis heureux d'apprendre que le CCAS a pu dégager 258.000 € en 2008, j'aurais souhaité le savoir un petit peu avant, lors d'un conseil d'administration de fin décembre. Par contre, je me pose la question, si, avec une partie de ces 258.000 € générés en 2008 on aurait pu surseoir, comme nous vous l'avons demandé dans une lettre ouverte, à la fermeture des deux clubs de personnes âgées, Peyrouat et Dagas ? Quand je dis surseoir, et je crois que l'on a été clairs en vous envoyant cette lettre, il s'agit de prendre le temps d'accompagner les personnes âgées vers de nouvelles habitudes, surseoir, cela veut dire prendre deux mois, trois mois de plus, cela veut dire éviter de les prévenir de la fermeture de leur club seize jours avant la fermeture effective, et je pense qu'avec 258.000 €, on aurait pu trouver, allez, quelques dizaines de milliers d'euros pour le faire. Ensuite, cette subvention de 700.000 €, si, en effet, comme nous le confirme à l'instant monsieur PINTO, vient s'ajouter au montant dégagé en 2008, on est à 950.000 €. Si cette subvention est vraiment la bonne et puisque je lis en fin du projet de délibération que dès le mois de novembre un point des comptes sera fait afin de déterminer le montant définitif de subvention à verser pour l'exercice, si cette subvention de 950.000 € est bien la bonne, en intégrant un certain nombre de propositions que nous vous avons faites en conseil d'administration du CCAS, et sur lesquelles vous vous êtes, madame le Maire, engagée à réfléchir dans le cadre d'un certain nombre d'études qui vont être menées par le directeur du CCAS, je demanderais à mes collègues de voter cette délibération.

Madame le Maire : Très bien je vous remercie, je ne reviendrai pas sur la fermeture des clubs de troisième âge, je suis cependant d'accord avec vous sur une chose monsieur GUERINI, c'est que l'annonce a été faite beaucoup trop tardivement par rapport à la date de la fermeture. Je vous avoue que j'ai visité les quatre clubs qui restent en fonctionnement, les choses se passent bien. J'ai rencontré de l'acrimonie chez quelques personnes, que je comprends parfaitement, chez la majorité des autres je crois ne pas avoir rencontré de personnes mécontentes du changement, et j'ai trouvé des personnes qui s'adaptent bien à leur nouvel environnement et qui étaient pour la majorité, car nous avons peut-être fermé ceux qui étaient le moins bien sur le plan environnement, mieux dans l'environnement dans lequel elles étaient. Nous allons donc continuer cet accompagnement, j'ai demandé à Jeannine BOUDE d'aller régulièrement dans les clubs pour accompagner les personnes. Nous leur avons donné des possibilités et des facilités de déplacement puisque nous faisons des déplacements à la demande mais pas que pour des personnes qui doivent changer de club, cela peut être utilisé par toutes les personnes qui vont dans les clubs du troisième âge, et vous savez très bien que nous allons vers des évolutions dans ces clubs du troisième âge. Avec des évolutions d'activités, mais également des évolutions de politique un peu plus ambitieuses vers toutes les personnes âgées, puisque ces clubs concernent à peu près au maximum 120 personnes âgées, alors qu'il y a 700 bénéficiaires au niveau du CCAS et qu'il y a plus de 2000 personnes âgées de plus de 70 ans, donc qui potentiellement vont commencer à avoir besoin des services du CCAS et de la ville de Mont de Marsan. Donc, nous allons développer tout cela, et ce n'est pas du tout dans un esprit restrictif que nous avons envisagé ces fermetures, mais je crois que, vous l'avez compris et vous l'avez dit, il y a aussi de la pertinence à avoir. La seule chose pour laquelle je vous donne acte c'est qu'effectivement l'annonce a été un peu trop tardive par rapport à la situation et à la date que nous avons choisie pour fermer ces clubs. Ceci dit, quelquefois les choses sont brutales, les personnes se sentent un

petit peu agressées, et dans une deuxième réflexion, j'ai pensé que trois mois c'était encore continuer à tourner les problèmes dans la tête, je ne sais pas qu'elle était la meilleure solution, mais il y a certainement un juste milieu. Un mois aurait été bien.

Madame LUCY : Eux seuls peuvent répondre à cette question madame.

Madame le Maire : Tout à fait.

Monsieur GUERINI : Si vous le permettez madame le Maire, j'avais en effet, après mon intervention sur les personnes âgées, j'avais dit que nous voterions cette délibération si on tenait compte de nos propositions au conseil d'administration du CCAS. Nous avons fait des propositions dès le début des réunions du conseil d'administration, parlant par exemple d'augmenter l'allocation de rentrée scolaire, de permettre d'élargir la gratuité des transports urbains par le biais d'une baisse du quotient familial, ce sont les propositions que l'on a faites, et il nous a été répondu qu'elles seront mises en avant, et certaines vous les avez validées d'ailleurs vous-même, qu'elles seront mises en avant dans le budget 2009. Nous sommes dans le budget 2009, je voudrais donc savoir si ces propositions, comme vous l'avez dit, seront bien mises en avant. Merci.

Madame le Maire : Je vous l'ai dit, nous étudierons la faisabilité des propositions, car vous savez, vous avez des propositions multiples, vous savez bien que tout ne sera pas en place du jour au lendemain. Nous étudierons vos propositions et surtout nous en ferons nous également, et peut-être même qu'elles seront les mêmes dans de nombreux cas, nous nous rejoindrons sur ces politiques là. Donc, le budget 2009 du CCAS nous le discuterons au CCAS si vous le voulez bien, et là, je vous remercie de bien vouloir voter pour cette subvention du budget principal de la ville au CCAS.

**Ouï l'exposé de son rapporteur,
Et après vote et délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Donne** un avis favorable au versement d'une subvention au C.C.A.S. pour l'exercice 2009, dans les conditions précisées ci-dessus.
- **Autorise** madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°10 :

Madame le Maire quitte la salle du conseil pour le vote de cette délibération.

Indemnité pour frais de représentation du maire

Rapporteur : Monsieur PINTO Jean-Pierre, Adjoint au Maire.

Madame le maire est amenée, dans le cadre de ses fonctions, et dans l'intérêt des affaires de la commune, à effectuer de nombreux déplacements et à participer à de nombreuses réunions pour lesquels elle doit engager des dépenses.

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet, par les dispositions de l'article 2123-19, d'attribuer au Maire des indemnités pour frais de représentation.

Cette allocation est fixée annuellement et versée par acompte sur la base des frais engagés.
Le rapporteur propose au conseil de voter un crédit annuel de 2 000 € au titre des frais de représentation du Maire.

Madame le Maire ayant quitté la séance, Monsieur Hervé BAYARD en prend provisoirement la présidence.

Monsieur Hervé BAYARD : Y a t-il des questions sur ce dossier?

Monsieur BACHE : une simple question, si j'ai bien lu vos lumineux documents, c'est bien au chapitre 6536 que vous l'imputez, et c'est marqué 1.000 € et là, on nous demande de voter sur 2.000 €. Pouvez-vous nous donner l'explication technique?

Monsieur PINTO : L'explication c'est que le budget nous l'avons bâti entre décembre et début janvier et que la maquette était faite lorsque nous avons travaillé sur cette indemnité pour frais. Nous nous sommes rendu compte que 1.000 € sur l'année, je me suis rendu compte que 1.000 € sur l'année, pour être très clair, était à mon sens insuffisant, c'est pour cela que je suis passé à 2.000€ même si sur le budget je n'ai pas voulu rechanger la maquette et re-photocopier « n »fois les feuilles.

Monsieur BACHE : On marque bien 2.000 € au chapitre 6536 ?

Monsieur PINTO : Ce n'est pas au chapitre, c'est juste à l'article, il n'y a pas de délibération donc on peut d'un article à l'autre modifier la somme.

Madame LUCY : Donc vous allez devoir tout modifier, il y a une addition fausse non ?

Monsieur PINTO : Non, non. Bien, nous allons pouvoir passer au vote.

**Où l'exposé de son rapporteur,
Et après vote et délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

-Décide d'allouer un crédit annuel de 2 000 € (deux mille euros) au titre des frais de représentation du maire,

-Dit que cette indemnité sera versée par acompte sur la base des frais engagés,

-Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites en tant que de besoin au budget primitif de l'exercice chapitre 65 « autres charges de gestion courante » Fonction 021 - article 6536 « Frais de représentation du maire ».

-Autorise en cas d'empêchement un adjoint à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n° 11 :

Madame le Maire reprend sa place dans la salle.

Taxe locale sur la publicité extérieure

Rapporteur: Monsieur PINTO, Adjoint au Maire.

L'article 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, codifié aux articles L.2333-6 à 16 du Code général des collectivités territoriales, a créé une nouvelle taxe locale sur la publicité extérieure qui remplacera à compter du 1^{er} janvier 2009, la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes.

Dans ce cadre, il est précisé que si la commune perçoit en 2008, la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes, il convient en conséquence de fixer les modalités d'application de cette nouvelle taxe, à compter du 1^{er} janvier 2009.

La nouvelle taxe locale sur la publicité extérieure concerne les ouvrages suivants :

- les dispositifs publicitaires, à savoir tout support susceptible de contenir une publicité,
- les enseignes, à savoir toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce,
- les pré-enseignes, à savoir toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.

Elle est assise sur la superficie exploitée, hors encadrement.

La commune de Mont de Marsan étant obligatoirement soumise aux dispositions transitoires prévues par l'article L 2333-16 doit choisir un tarif de référence.

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer le tarif de référence dit «de droit commun», soit 15 € par m², pour une commune dont la population est inférieure à 50 000 habitants.

Ce tarif de référence évoluera progressivement jusqu'en 2013 afin de rejoindre les tarifs de droits communs fixés par l'article L 2333-9 du Code général des collectivités territoriales, à savoir:

- affichage se faisant au moyen d'un procédé non numérique: **15€**
- affichage se faisant au moyen d'un procédé numérique: **45€ (x3)**

*** Pour les enseignes:**

- la superficie de l'enseigne est inférieure ou égale à 12 m²: **15€**
- la superficie de l'enseigne est supérieure à 12 m² et inférieure à 50 m²: **30€ (x2)**
- la superficie de l'enseigne est supérieure à 50m²: **60€ (x4)**

DETAIL DE L'EVOLUTION DES TARIFS PAR M²:

- pour l'affichage se faisant au moyen d'un procédé non numérique, le tarif est de 15 € fixe jusqu'en 2013:

2009 = 15,00 €

2010 = 15,00 €

2011 = 15,00 €

2012 = 15,00 €

2013 = 15,00 €

- pour l'affichage se faisant au moyen d'un procédé numérique, l'évolution du tarif jusqu'en 2013 est le suivant:

2009 = 21,00 €
2010 = 27,00 €
2011 = 33,00 €
2012 = 39,00 €
2013 = 45,00 €

- pour les enseignes dont la superficie est inférieure ou égale à 12 m², le tarif est de 15 € fixe jusqu'en 2013:

2009 = 15,00 €
2010 = 15,00 €
2011 = 15,00 €
2012 = 15,00 €
2013 = 15,00 €

- pour les enseignes dont la superficie est supérieure à 12 m² et inférieure à 50 m², l'évolution du tarif jusqu'en 2013 est le suivant:

2009 = 18,00 €
2010 = 21,00 €
2011 = 24,00 €
2012 = 27,00 €
2013 = 30,00 €

- pour les enseignes dont la superficie de l'enseigne est supérieure à 50m², l'évolution du tarif jusqu'en 2013 est le suivant:

2009 = 24,00 €
2010 = 33,00 €
2011 = 42,00 €
2012 = 51,00 €
2013 = 60,00 €

Il est précisé que des tarifs maximaux (par m², par an et par face) ont été fixés par le nouveau texte législatif.

**Où l'exposé de son rapporteur,
Et après vote et délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Décide** d'appliquer sur le territoire communal, à compter du 1^{er} janvier 2009, la taxe locale sur la publicité extérieure, en substitution à la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes perçue jusqu'en 2008,

- **Fixe** comme tarif de référence le tarif de droit commun, à savoir 15 € par m² pour toutes les catégories de supports en précisant que les tarifs seront fixes pour certaines catégories d'ouvrages jusqu'en 2013 et s'appliqueront progressivement pour les autres catégories d'ouvrages, de 2009 à 2013, en fonction du tarif de référence,

- **Précise** également que des dispositifs sont exonérés de plein droit selon l'article L 2333-7 du Code général des collectivités territoriales,

- **Décide de compléter et de modifier** la rédaction de la délibération référencée « U » n° 5 prise lors de la séance du 28 octobre 2008, comme indiqué ci-dessus.

- **Autorise** madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n°12 :

Délégation de la gestion du contrat d'assurance du personnel au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Rapporteur : Monsieur PINTO Jean-Pierre, Adjoint au Maire,

Lors de sa réunion du 23 décembre 2008, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché concernant l'assurance des risques du personnel (accidents du travail, longue maladie, maternité...) au groupement CNP DEXIA qui était déjà l'assureur de ces risques.

Pour la gestion du contrat la CNP propose deux options :

- Soit une gestion directe par la CNP,
- Soit une gestion déléguée au Centre de Gestion.

La deuxième solution, pour laquelle la Ville a opté depuis l'année 2000 offre l'avantage d'avoir des délais de traitement des dossiers plus rapides et d'avoir des interlocuteurs de proximité.

Je vous propose donc de déléguer la gestion du contrat d'assurance des risques statutaires du personnel au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes, étant précisé que cette option n'a aucune incidence financière pour la Ville.

**Ouï l'exposé de son rapporteur,
Et après vote et délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Donne** son accord sur la délégation du contrat d'assurance du personnel au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes,

- **Autorise** madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Délibération n° 13 :* :

Création d'un poste d'attaché territorial contractuel

Rapporteur : Monsieur PINTO Jean-Pierre, Adjoint au Maire.

Afin de donner une nouvelle impulsion aux différents services culturels municipaux et doter la ville d'une véritable politique culturelle globale, homogène et créative à destination de l'ensemble des publics, il a été décidé de procéder au recrutement d'un directeur de la politique culturelle.

Ce poste a été ouvert au recrutement au mois de novembre 2008 et deux candidatures ont été reçues.

La candidature de l'agent titulaire ne présentant pas les éléments d'expérience et de compétence demandés pour ce poste, il a été décidé de s'attacher les services du candidat de droit privé.

La rémunération de l'agent contractuel se fera en référence au 12^{ème} échelon du grade d'attaché territorial. Cette rémunération tient compte de l'expérience du candidat acquise dans des emplois de même nature et mettant en évidence des compétences avérées dans le domaine culturel.

Il convient en conséquence de procéder à la création d'un poste à temps complet d'attaché contractuel.

Considérant l'importance pour la ville de se doter d'une véritable politique culturelle à la hauteur de son patrimoine et de son potentiel dans ce domaine ;

Vu la liste des candidats ayant remis une candidature,

Où l'exposé de son rapporteur,

Et après vote et délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide** de créer un poste d'attaché contractuel à temps complet au 12^{ème} échelon à compter du 1^{er} février 2009 ;
- **Indique** que ce poste sera inscrit au tableau des emplois communaux pour l'année 2009,
- **Précise** que les crédits nécessaires à cette création seront inscrits au chapitre 012 « Charges de personnel » et répartis dans les articles correspondants pour le budget de l'exercice 2009 et les exercices suivants,
- **Autorise** madame le maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°14 :

Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe et de trois postes d'adjoints territoriaux d'animation de 2^{ème} classe

Rapporteur : Monsieur PINTO Jean-Pierre, Adjoint au Maire.

Le Centre de Loisirs emploie des animateurs pour encadrer et assurer les animations à destination des enfants qui fréquentent cette structure. Les temps de travail et emplois du temps sont assez spécifiques dans ce secteur d'activité et on relève souvent des emplois à temps non complet et de courte durée. C'est le cas pour quatre agents du centre de loisirs. Leurs contrats occasionnels ont été reconduits à plusieurs reprises et les temps de travail ont été complétés pour parvenir aujourd'hui à des temps complet.

De plus, un agent vient de réussir le concours d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe et il est possible de le nommer à ce grade.

Où l'exposé de son rapporteur,

Et après vote et délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

Considérant l'intérêt de régler les situations d'agents au centre de loisirs qui bénéficient de contrats temporaires reconduits à plusieurs reprises,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation,

Vu la réussite d'un agent au concours d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe,

Vu le rapport du chef de service qui certifie que les agents concernés apportent toute satisfaction dans l'exercice de leurs missions,

- **Décide** de créer un poste d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} février 2009 ;

- **Décide** de créer trois postes d'adjoints territoriaux d'animation de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} février 2009 ;

- **Dit** que ces postes seront inscrits au tableau des emplois communaux pour l'année 2009 ;

- **Dit** que les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération seront inscrits au chapitre 012 « Charges de personnel » et répartis dans les articles correspondants du budget de l'exercice 2009 et des exercices suivants ;

- **Autorise** madame le maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°15 :

**Ecole de musique et de danse – Attribution des bourses,
Année scolaire 2008/2009.**

Rapporteur : **Madame DAVIDSON Chantal, Adjoint au Maire,**

Lors de sa réunion du jeudi 18 décembre 2008, la Commission des Affaires Culturelles a examiné les dossiers de demandes de bourses pour les enfants de l'école de Musique et de Danse de Mont-de-Marsan.

La Commission, après examen de chaque dossier, a décidé d'attribuer les bourses comme indiqué ci-dessous.

Quotient familial compris entre 461,00 et 540,00 9 prises en charge à 10%	D'un montant de
--	----------------------------

Délibération n°16 :

Budget annexe de la régie municipale des eaux et d'assainissement – Service de l'Eau - Budget primitif 2009

Rapporteur : Monsieur Thierry SOCODIABÉHÉRE, Adjoint au Maire

Il est proposé à notre Assemblée d'adopter le budget primitif du service de l'Eau de la Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement pour l'exercice 2009, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget du service des eaux s'équilibre en dépenses et en recettes pour la somme de 3.401.000€ pour la section d'exploitation, et à la somme de 844.200 € pour la section d'investissement. Si on détaille quelque peu la section d'exploitation, nous retrouvons donc en charges à caractère général une somme de 1.563.778 €, en charge de personnel, une somme de 1.064.122 €, en autres charges de gestion courante, une somme de 45.000 €, en charges financières, 30.100 €, en charges exceptionnelles, 28.000 €, en virement à la section d'investissement, 250.000 €, et en opérations d'ordres de transferts entre sections, la somme de 420.000 €. En ce qui concerne les recettes, nous retrouvons en atténuation de charges, une somme de 145.000 €, en produit de gestion courante, une somme de 3.030.000 €, en autres produits de gestion courante, une somme de 10.000 € en produits exceptionnels, 6.000 €, en opérations d'ordres de transferts entre sections, 210.000 €.

Concernant la section d'investissement, nous avons en dépenses, en immobilisation incorporelle une somme de 51.000 €, en immobilisation corporelle 175.000 €, en immobilisation en cours, 333.000 €, emprunts et dettes assimilées, 75.000 €, autres immobilisations financières, dépôts et cautionnements versés, 200 €, opérations d'ordres de transferts entre sections, 210.000 €. En recettes, en virement de la section de fonctionnement 250.000 €, et en opérations d'ordres de transferts entre sections, 420.000 €.

Pour terminer sur le service des eaux et assainissement, je spécifie que ce budget prend bien entendu en compte la délibération que nous avons votée au mois de décembre concernant l'augmentation des tarifs de l'assainissement, mais qu'il prend aussi en compte le fait que nous avons voulu ne pas augmenter le tarif de l'eau. Avez-vous des questions ?

Monsieur BACHE : J'ai quelques questions d'ordre technique, pour que vous nous donniez quelques explications monsieur le maire adjoint. La première, à la page 9 concernant le budget de l'eau, au chapitre 617, étude et recherche, il y a une diminution de 9.000 € par rapport à l'an dernier, et ensuite, à la page 11, au chapitre 70-111, vente d'eau aux abonnés, on a une prévision en légère chute. A la page 9, j'ai aussi une question sur l'assainissement, mais on y viendra, et qu'advient-il des conventions qui nous lient aux autres collectivités ? Je pense notamment aux collectivités avec lesquelles nous travaillons, auxquelles nous vendons de l'eau, Saint-Perdon, Saint-Pierre-du-Mont, je crois qu'il y a une convention qui existe à la base. Je sais que ces conventions datent déjà depuis de très longues années, et comme effectivement, à partir d'un certain moment il faut non pas dépoussiérer mais moderniser les choses je dirais, il serait peut-être opportun que nous mettions quelques mois pour examiner tout cela et voir comment on peut procéder à une réactualisation de ces conventions. J'aime bien lire les budgets, donc parfois quand je vois des choses qui me « titillent » je préfère poser les questions plutôt que de rester dans l'ignorance.

Monsieur SOCODIABEHÉRE : Tout à fait. Alors, en ce qui concerne les conventions avec les collectivités, mais aussi avec la base, comme je vous l'avais annoncé lors du précédent conseil, bien évidemment, l'année 2009 va profiter à des modalités de re-calcul, puisque, pour ces grosses collectivités nous adoptions des tarifs dégressifs qui, avec la nouvelle loi sur l'eau sont interdits à partir du 1^{er} janvier 2010. Toutes ces conventions seront forcément revues. Pour en revenir à votre question concernant le poste 70-111 sur les ventes d'eau aux abonnés, vous y voyez une légère diminution, effectivement, en fait nous avons eu les deux dernières années une légère diminution de la vente de l'eau, tout simplement par le fait d'une part, des conditions climatiques que nous avons connues, je dirais, pour faire une petite plaisanterie, que nous étions dans deux années à treize lunes et que nous entrons dans la troisième année à treize lunes, mais, blague à part, l'autre raison je pense, et nous pouvons tous nous en féliciter, je crois que nos concitoyens commencent à rentrer dans une aire vraiment responsable de l'utilisation de l'eau, et qu'il faut y voir aussi une des raisons pour lesquelles nous prévoyons moins de vente d'eau. Après, pour votre question concernant la ligne 617, je vous avoue que je n'y répondrai pas, n'ayant pas le détail particulier sur cette ligne là.

Monsieur BACHE : Vous me laissez dans mon ignorance.

Monsieur SOCODIABEHÉRE : Si vous le voulez, je vous apporterai la réponse lors du prochain conseil, ou bien je l'apporterai à monsieur LAGRAVE lors du prochain conseil d'exploitation, tout simplement.

Madame le Maire : Vous avez même le directeur de la régie qui pourra vous renseigner. Je vous propose de passer au vote.

**Où l'exposé de son rapporteur,
et vu l'avis du Conseil d'Exploitation,
Après vote et délibéré,
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.**

Délibération n°16bis :

Budget annexe de la régie municipale des eaux et d'assainissement – Service de l'assainissement - Budget primitif 2009

Rapporteur : Monsieur Thierry SOCODIABÉHÉRE, Adjoint au Maire

Il est proposé à notre Assemblée d'adopter le budget primitif du service de l'assainissement de la Régie Municipale des Eaux et d'Assainissement pour l'exercice 2009, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

En ce qui concerne le budget assainissement, pour la section d'exploitation, charges à caractère général, 1.134.000 €, charges de personnel, 682.000 €, autres charges de gestion courante, 430.000 €, charges financières, 79.000 €, charges exceptionnelles, 78.000 €, opérations d'ordres de transferts entre sections, 370.000 €, virement à la section d'investissement, 100.000 €. En recettes, en atténuation de charges, 37.000 €, produits de gestion courante, 2.528.000 €, dotation subvention et participation, 80.000 €, autres produits de gestion courante, 96.000 €, produits exceptionnels, 13.000 €, opérations d'ordres de transferts entre sections, 120.000 €.

Madame le Maire : Pas de questions ? Alors je vous propose de passer au vote.

**Où l'exposé de son rapporteur,
et vu l'avis du Conseil d'Exploitation,
Après vote et délibéré,
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.**

Délibération n°17 :

Service de la Géothermie - Budget primitif 2009

Rapporteur : Monsieur Thierry SOCODIABÉHÈRE, Adjoint au Maire

Il est proposé à notre Assemblée d'adopter le budget primitif du service de la géothermie pour l'exercice 2009, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Le budget de la géothermie s'équilibre en recettes et en dépenses pour la somme de 353.950 € pour la section d'exploitation, et à la somme de 137.000 € pour la section d'investissement.

Quelques chiffres pour la section d'exploitation. Les charges à caractère général sont de l'ordre de 192.000 €, autres charges de gestion courante, 50.000 €, charges exceptionnelles, 5.000 €, virement à la section d'investissement de l'ordre de 83.500 €, opérations d'ordres entre sections, 6.000 €.

Concernant les recettes : produits de gestion courante, 353.950 €.

Concernant la section d'investissement, en dépenses, les immobilisations corporelles 83.500 €, les immobilisations en cours, 53.500 €. En recettes de la section d'investissement, emprunts et dettes assimilées, 47.050 €, virement de la section fonctionnement, 83.950 €, opérations d'ordres entre sections, 6.000 €.

**Où l'exposé de son rapporteur,
et vu l'avis du Conseil d'Exploitation,
Après vote et délibéré,
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.**

Délibération n°18 :

Budget annexe « Pompes funèbres municipales » - VOTE du BUDGET PRIMITIF - Exercice 2009

Rapporteur : Monsieur PINTO Jean-Pierre, Adjoint au Maire.

Il est proposé à notre assemblée de procéder au vote du budget primitif du Budget Annexe « Pompes funèbres municipales » pour l'exercice 2009, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce budget est en fonctionnement à hauteur de 962.600 €, en investissement il vous est proposé de voter pour 75.600 €, ce qui fait un total de 1.038200 €.

Madame le Maire : Des questions ?

Monsieur BACHE : Je vois qu'il y a une baisse de vos provisions en charge de personnel, au chapitre 012, je vois qu'au chapitre recettes d'exploitation, il y a une chute également prévue, pouvez-vous nous en donner les raisons ? Dernière question, mais comme je vous la pose à chacun de nos conseils, je repose ma question, avons-nous des bonnes nouvelles en ce qui concerne le crématorium ?

Monsieur PINTO : Au niveau tout d'abord des charges de personnel, donc le chapitre 12, tout simplement parce que durant l'année 2008 nous avons eu un départ en retraite mais la personne avait un compte temps, et donc elle est partie à la retraite officiellement au mois de septembre, mais elle était absente dans les services depuis le mois de janvier, il a donc fallu embaucher un contractuel en plus, ce qui fait que pour un même poste de travail on avait deux salaires versés. Ceci n'est plus le cas pour l'année 2009, c'est pour cela que les charges de personnel diminuent d'environ 17.000 €. Ensuite, la deuxième question, c'était par rapport à la vente de produits modifiés, vous savez que l'hôpital a mis en place une chambre mortuaire, et donc cela nous enlève une petite partie, j'espère que l'on va trouver d'autres solutions, mais cela nous enlève une partie de notre clientèle. Egalement les autopsies se réalisaient auparavant dans nos services, ce n'est plus le cas, elles se réalisent à l'hôpital pour grande partie, cela induit à nouveau une diminution de nos ventes. Par contre, ce qu'il faut bien avoir à l'esprit, c'est de suivre ce montant parce que, effectivement, cela peut rendre le budget des pompes funèbres un peu plus difficile sur le moyen terme. Nous avons donc rencontré la directrice des services avec madame le Maire, et nous sommes en train de voir qu'elles sont les modalités que nous pouvons mettre en place pour pouvoir renforcer ce service.

Monsieur BACHE : Globalement, la population Montoise, fait quand même toujours autant appel à la régie des pompes funèbres pour assurer certains services aux défunts, au moins par rapport aux chiffres qui m'ont été communiqués. C'est tout cela qu'il faut voir, c'est une régie qui est en développement malgré cette chute de recette.

Monsieur PINTO : Oui, mais si vous voulez, il faudrait que l'on se développe sur d'autres prestations, notamment les soins au corps.

Madame le Maire : C'est un sujet qui fait partie de la vie. Quand à la question que vous posiez monsieur BACHE sur le crématorium, je n'ai toujours pas de réponse du Ministère de la Défense, mais comme le Ministre vient lundi prochain, je vais l'interroger directement.

Monsieur BACHE : On vous mandate, vous avez même notre mandat.

Madame le Maire : Je vais le faire. Je vous propose donc de passer au vote de cette délibération.

**Où l'exposé de son rapporteur,
Et après vote et délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Approuve** le budget primitif du Budget annexe « Pompes Funèbres Municipales » pour l'exercice 2009.
- **Autorise** madame le Maire, ou en cas d'empêchement un djoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Délibération n° 19 :

Choix d'un prestataire pour l'organisation de spectacles tauromachiques – Validation du choix de la Commission d'Appel d'offres

Rapporteur : Monsieur TORTIGUE Bertrand, Adjoint au Maire,

Il est rappelé à l'assemblée que dans le cadre de la régie des fêtes nouvellement créée, le Conseil d'exploitation du 24 septembre 2008 avait décidé que le choix du prestataire d'organisation des corridas ferait l'objet d'une mise en concurrence.

Dans une régie municipale dotée de l'autonomie financière mais sans personnalité morale, les règles du Code des Marchés publics s'appliquent et c'est la Commission d'Appel d'Offres de la ville qui est compétente pour mener la procédure de marché et choisir le lauréat de la consultation.

Un cahier des charges de consultation a été élaboré en partenariat avec le Président de la Commission Taurine et la publicité requise a été mise en œuvre.

Trois offres ont été remises dans le délai imparti. Une première séance d'ouverture de plis et de vérification de la conformité des dossiers a eu lieu le vendredi 12 décembre. Les trois dossiers ayant été déclarés complets et acceptés, une audition des candidats s'est déroulée le mercredi 17 décembre devant la commission d'appel d'offres et les membres de la commission taurine.

A l'issue de la réunion, la commission d'appel d'offres a décidé à l'unanimité des votants et en présence de madame la Trésorière Municipale et du représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, de retenir la candidature du groupement d'entreprise Marie SARA (SARL KIKA) et Simon CASAS (SIMON CASAS PRODUCTIONS).

Le conseil d'exploitation de la Régie des Fêtes a validé ce choix le 22 décembre dernier.

Monsieur LAGRAVE : Je voudrais juste savoir si l'on peut avoir le montant ?

Madame le Maire : Le montant des honoraires de celui qui a gagné ? Alors, les honoraires sur la tranche ferme et la tranche conditionnelle s'élevaient à 90.000 € par an. Avez-vous d'autres questions ? Je vous propose alors de passer au vote.

Où l'exposé de son rapporteur,

Et après vote et délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le choix de la Commission d'appel d'Offres de désigner le groupement d'entreprise Marie SARA (SARL KIKA) et Simon CASAS (SIMON CASAS

PRODUCTIONS) lauréat de la consultation pour l'organisation des corridas des fêtes de la Madeleine ;

- **Autorise** madame le Maire, à signer le marché ci-dessus énoncé ainsi que toute pièce de nature technique, administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°20 :

Tarifs des spectacles taurins des Fêtes de la Madeleine pour l'année 2009.

Rapporteur : Monsieur TORTIGUE Bertrand, Adjoint au Maire.

Je vous propose de fixer les tarifs des spectacles taurins pour 2009 selon les barèmes que vous trouverez ci-après.

Je vous précise que les tarifs, par rapport à ceux pris par le comité des Fêtes en 2008, restent inchangés à l'exception du prix des places du concours landais en premières et secondes qui a été réduit de moitié.

Par ailleurs 3 nouveautés sont introduites en matière d'abonnements :

- L'abonnement Week-end : comprenant la corrida du samedi, du dimanche et la portugaise avec des tarifs selon les emplacements s'échelonnant entre 204 et 61 €.
- L'abonnement découverte : comprenant 1 corrida + 1 portugaise (tendido supérieur) + le concours landais (première ou seconde sud/nord) + 1 Novillada non piquée + 1 recorte ou la novillada piquée le tout au prix de 81 €.
- Le pack jeunes pour les moins de 25 ans qui reprend les composantes de l'abonnement « découverte » mais au prix attractif de 41 €.

Enfin, il y aura peut-être, en fonction du budget, un spectacle de « recorte ». Cette discipline qui est peu pratiquée sur les places taurines françaises s'apparente, avec moins de formalisme, à la course landaise (sauts, écarts). Pour ceux qui ne le savent pas, un montois, David CASARIN, bien qu'il ait bien qu'il ait mis fin à sa carrière s'est illustré dans cette discipline sur les plazas espagnoles pendant de nombreuses années.

Les tarifs proposés pour les différents spectacles taurins des fêtes de la Madeleine 2009 sont les suivants :

Prix des billets à l'unité

1. corridas formelles

	Ombre	Ombre/soleil	Soleil
Barreras	96 €	77 €	60 €
Contra Barreras	92 €	72 €	55 €
Delanteras	88 €	67 €	50 €
Tendidos 1 à 3	72 €	55 €	46 €
Tendidos 4 et 5	72 €	55 €	42 €
Balconcillos	77 €	60 €	50 €
Tendidos Sup	55 €	50 €	42 €
Files couvertes rang 1 à 5	50 €	42 €	35 €
Files couvertes 6 et 7	42 €	35 €	25 €
Files couvertes 8	38 €	31 €	21 €

2. Recorte

Entrée générale	8 €
-----------------	-----

3. Novillada non piquée (*)

Entrée générale	6 €
-----------------	-----

(*) offerte aux abonnés avec le même numéro de place et gratuite pour les – de 12 ans.

4. Corrida portugaise (*)

Barreras	43 €
Contra Barreras	41 €
Delanteras	36,50 €
Tendidos 1 à 5	31,50 €
Balconcillos	35,50 €
Tendidos Sup et files	22 €

(*) entrée gratuite aux tendidos supérieur pour les enfants de – de 12 ans accompagnés d'un adulte avec un billet..

5. Novillada piquée

Barreras	31,5 €
Contra Barreras	26 €
Delanteras	26 €
Tendidos 1 à 3	26 €
Tendidos 4 et 5	26 €
Balconcillos	19 €
Tendidos supérieur	19 €
Files couvertes rang 1 à 5	19 €
Files couvertes rand 6 et 7	19 €
Files couvertes 8	19 €

6 Concours landais

Bas	Haut
------------	-------------

Axe sud-nord	18 €	17 €
Premières et secondes Sud-nord	8 €	6 €

Formules d'abonnement

7. Abonnement 5 corridas

	Ombre	Ombre/soleil	Soleil
Barreras	460 €	367 €	285 €
Contra Barreras	440 €	342 €	265 €
Delanteras	420 €	320 €	240 €
Tendidos 1 à 3	342 €	265 €	220 €
Tendidos 4 et 5	342 €	265 €	200 €
Balconcillos	367 €	285 €	240 €
Tendidos Sup	265 €	240 €	200 €
Files couvertes rang 1 à 5	240 €	200 €	170 €
Files couvertes 6 et 7	200 €	170 €	120 €
Files couvertes 8	180 €	147 €	102 €

8. Abonnement week-end (*)

	Ombre	Ombre/soleil	Soleil
Barreras	204 €	167 €	134 €
Contra Barreras	196 €	157 €	126 €
Delanteras	188 €	148 €	116 €
Tendidos 1 à 3	157 €	126 €	108 €
Tendidos 4 et 5	157 €	126 €	100 €
Balconcillos	167 €	134 €	116 €
Tendidos Sup	126 €	116 €	100 €
Files couvertes rang 1 à 5	116 €	100 €	88 €
Files couvertes 6 et 7	100 €	88 €	68 €
Files couvertes 8	92 €	79 €	61 €

(*) 1 Corrida Samedi + 1 Corrida Dimanche au tarif « abonné » + 1 Portugaise : Tendido sup 20€

8. Abonnement découverte (*)

Corrida	Tendido soleil 4 et 5	80 €
Corrida Portugaise	Tendido sup	
Concours Landais	Premières bas	
Novillada non piquée	Placement libre	
Recorte	Placement libre	

(*) 1 corrida (date à définir en fonction de la programmation) + 1 portugaise (tendido supérieur) + 1 concours landais (première ou seconde sud/nord) + 1 Novillada non piquée + 1 recorte ou novillada piquée

9. Pack jeunes (*)

Corrida	Tendido soleil 4 et 5	41 €
Corrida Portugaise	Tendido sup	

Concours Landais	Premières bas	
Novillada non piquée	Placement libre	
Recorte	Placement libre	

(*)il s'agit de la même formule que l'abonnement découverte mais avec un tarif attractif pour les – de 25 ans

Dispositions diverses

Il est appliqué pour chaque billet vendu à l'unité un droit de réservation de un (1) €. Ce droit de réservation s'applique jusqu'au jour du transfert de la billetterie aux arènes.

L'envoi de billets ou d'abonnements en recommandé à domicile est facturé 6 €.

Les abonnements « 5 corridas » peuvent être payés :

- en 1 seule fois,
- en 2 fois (2 mai, 1^{er} juin),
- en 4 fois (1^{er} mars, 1^{er} avril, 2 mai, 1^{er} juin).

Les autres abonnements ainsi que l'achat de ticket à l'unité, dès lors que le montant global de la vente excède 200 €, peuvent être réglés en 2 fois (2 mai, 1^{er} juin) soit globalement.

Au terme de l'échéancier choisi, un défaut de provision ou paiement, constaté dans les 8 jours entraînera automatiquement la remise des places à la vente.

Madame LUCY : Vous pouvez nous rappeler les dates, s'il vous plait, de la Madeleine cette année.

Madame le Maire : Du 17 au 21 juillet, ou le 22 au matin, cela dépend à quelle heure vous vous couchez...

Monsieur BACHE : Au niveau des tarifs, qu'elle est l'explication de la baisse du prix de la place du concours landais, c'est dû à la disparition d'une ganaderia de formelle ?

Monsieur TORTIGUE : Non, pas du tout, c'est un choix pour essayer d'attirer un peu plus de spectateurs au concours landais.

Monsieur BACHE : D'accord, et sur la programmation, quand est-ce qu'il va avoir lieu le concours landais ?

Madame le Maire : Le concours landais aura lieu à priori le vendredi soir, après la corrida.

Monsieur TORTIGUE : A 22 heures, il faudra juste décaler et repousser d'une demi-heure par rapport à l'année dernière pour l'organisation.

Madame le Maire : Il va falloir concentrer un peu plus mais nous allons y arriver. Bien, je vous propose de passer au vote.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Et après vote et délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** ces différents tarifs, sachant que le Conseil d'Exploitation de la Régie des Fêtes et Animations a émis un avis favorable sur ces propositions.

- **Autorise** madame le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à intervenir à la signature de toutes pièces et formalités s'y rapportant.

Madame le Maire : Je voulais simplement dire à tous les élus qu'il fallait qu'ils viennent signer les budgets avant de partir, je vous en remercie.

Monsieur LAGRAVE : Nous avons appris par la presse qu'il s'était tenu samedi matin je crois une réunion avec l'ensemble des conseils de quartiers, comme nous, on n'y siège pas, serait-il possible d'être destinataire des comptes rendus des réunions de conseils de quartiers puisque l'on n'a pas d'information, de manière à savoir ce qu'il se dit, premièrement, et puis, deuxièmement, à quel moment, puisque l'on a voté le budget, avez-vous prévu qu'il y ait une discussion au conseil municipal j'imagine sur les travaux en investissement, les 150.000 € que vous avez inscrits, et les 150.000 € en fonctionnement ? J'imagine qu'il y a des critères d'attribution, alors, est-ce que l'on pourrait avoir cette discussion lors d'un prochain conseil municipal, sur les différents critères, et d'ici-là, être destinataires, si c'est possible des différents comptes rendus des réunions des conseils de quartiers ?

Madame le Maire : Je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous soyez destinataires des comptes rendus des réunions, je pense que la majorité des comptes rendus de ces réunions, ce qui est intéressant, ce qui sort de ces réunions paraîtra aussi dans le journal municipal, c'est quelque chose qui sera bien entendu largement diffusé. Quant aux finances, aux choix que nous aurons à faire pour financer certaines opérations, je crois qu'il faut que nous attendions déjà, que les conseils de quartier travaillent, proposent certaines actions ou certaines opérations, et effectivement après, le choix se fera soit en commission d'urbanisme, si c'est de l'urbanisme, soit par la commission qui sera concernée par l'action, afin de décider si cette action sera menée ou pas. Après, j'ai bien compris ce que vous voulez dire, est-ce qu'il y avait des critères très stricts, est-ce que nous donnions 2.000 € à un quartier, 10.000 € à l'autre, et si les répartitions étaient faites sur le plan général avec un règlement ? C'est cela que vous me demandiez ?

Monsieur LAGRAVE : D'une part, mais aussi d'avoir à la fin le détail des 150.000 € en investissement et des 150.000 € en fonctionnement attribués dans les différentes commissions. Là nous sommes dans une enveloppe globale et nous voudrions avoir les éléments de détail.

Madame le Maire : Dans tous les cas, et de toutes façons, ce sera toujours discuté en conseil municipal. Les opérations seront toujours bien entendu, mises à la connaissance du conseil municipal, cela me paraît important.

Très bien, s'il n'y a pas d'autres questions, je vous remercie beaucoup pour avoir suivi et animé cette séance, qui a été longue, mais je crois que le budget c'est traditionnellement long. Donc, je vous remercie, je vous souhaite une bonne soirée et la prochaine séance du conseil municipal est à priori le 24 mars. Merci Beaucoup et bonne soirée.

La séance est levée à 22 h 30.